

**COMMUNE DE CONTHEY**

**CONCOURS D'ARCHITECTURE**

**POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN CENTRE SCOLAIRE**

**A**

**PLAN-CONTHEY**

**RAPPORT DU JURY**

**OCTOBRE 1998**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Indications générales</b>	<b>3.</b>
1.1.	Organisation du concours	3.
1.1.2	Participants	3.
1.2.	Jury	3.
1.2.1	Composition du jury	3.
1.2.2	Secrétariat	4.
1.3.	Inscription au concours	4.
1.4.	Réponses aux questions	4.
<b>2.</b>	<b>Problèmes posés aux concurrents</b>	<b>5.</b>
2.1.	Objectifs	5.
2.2.	Site	5.
<b>3.</b>	<b>Déroulement du jugement</b>	<b>6.</b>
3.1.	Projets remis	6.
3.2.	Examen préalable	7.
3.3.	Délibérations	7.
3.4.	Recevabilité	7.
3.5.	Réflexions à propos du thème et du jugement	8.
3.6.	Examen des projets	9.
3.7.	Visite du site	9.
3.8.	Premier tour d'élimination	9.
3.9.	Deuxième tour d'élimination	16.
3.10	Troisième tour d'élimination	23.
3.11	Analyse des projets restants	31.
3.12	Tour de rattrapage	46.
<b>4.</b>	<b>Attribution des prix</b>	<b>47.</b>

<b>5.</b>	<b>Recommandations et conclusions du jury</b>	<b>48.</b>
<b>6.</b>	<b>Approbation du rapport du jury</b>	<b>49.</b>
<b>7.</b>	<b>Ouverture des enveloppes cachetées</b>	<b>50.</b>
7.1.	Projets primés	50.
<b>8.</b>	<b>Divers</b>	<b>51.</b>
<b>9.</b>	<b>Liste des auteurs</b>	<b>52.</b>

## 1. INDICATIONS GENERALES

### 1.1 Organisation du concours

La commune de Conthey, en collaboration avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, représenté par son Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie, a ouvert un concours d'architecture au sens des articles 6 et 9 du Règlement SIA No 152, édition 1993 sur les concours d'architecture.

#### 1.1.2 Participants

Le concours était ouvert aux architectes inscrits au registre suisse A ou B, aux architectes diplômés EPF, EAUG ou ETS ou ayant une formation reconnue équivalente et à ceux qui sont inscrits dans un registre cantonal des architectes. La participation au concours était limitée aux architectes qui s'étaient préinscrits avant le 2 juin 1998, auprès du Service cantonal des bâtiments, Etat du Valais, à Sion et qui avaient confirmé leur inscription définitive jusqu'au 20 juin 1998, selon le point 1.6 du règlement et programme.

### 1.2 Jury

#### 1.2.1 Composition du jury

**Président :**

Bernard **ATTINGER**, Architecte cantonal, Sion

**Membres :**

Claude **RAPILLARD**, Président, Conthey

Carola **BARCHI**, Architecte, Massagno

Sandro **CABRINI**, Architecte EPF, Ruvigliana

Aurelio **GALFETTI**, Architecte EPF, Bellinzona

Philippe **GIROD**, Président de la commission scolaire, Conthey

Jean-Pierre **WUTHRICH**, Président de la commission urbanisme, Conthey

**Suppléants :**

Arthur **DARBELLAY**, Conseiller communal, Conthey

Laurent **MAYORAZ**, Architecte, Service des bâtiments, Sion

Jean-Pierre **PENON**, Vice-Président, Conthey

**Experts :**

Erwin **EYER**, Inspecteur cantonal de gymnastique

Pierre-Marie **GABIOUD**, Service de l'enseignement primaire

**1.2.2**      **Secrétariat**

Sabine RAST, Fully

Christine DELETROZ KUONEN, Fully

**1.3**            **Inscriptions au concours**

Sur 47 bureaux inscrits, 40 ont rendu un projet dans les délais fixés.

**1.4**            **Réponses aux questions**

Les réponses aux 25 questions anonymes ont été envoyées aux concurrents le 4 septembre 1998.

## **2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS**

### **2.1 Objectifs**

Confrontée à une augmentation de population scolaire, de niveau primaire, de la région de Plan-Conthey et de St-Séverin, à la situation et à l'état du bâtiment scolaire actuel de Plan-Conthey, la commune a décidé d'étudier la construction d'un nouveau centre scolaire.

Ce centre scolaire sera construit dans la plaine, au centre du village de Plan-Conthey à proximité de l'école existante.

L'aménagement des espaces extérieurs comprendra les cours de récréation, les places de jeux, l'espace de sports et des places de parc pour le personnel enseignant.

### **2.2 Site**

- Le terrain, mis à disposition par la commune, se trouve au centre du village de Plan-Conthey.
- Il est horizontal.
- Le périmètre attribué au concours figure sur le plan au 1:500 (parcelle 1563).
- La parcelle mise à disposition bénéficie d'un droit de passage (piétons et véhicules) sur la parcelle no 1205.

### 3. DEROULEMENT DU JUGEMENT

#### 3.1 Projets remis

Les documents des 40 projets ont été remis dans les délais exigés.

Les projets ont été exposés et numérotés arbitrairement de 1 à 40.

Projet No 1	25.16.92
Projet No 2	07.13.24
Projet No 3	11.37.18
Projet No 4	33.10.65
Projet No 5	73.57.52
Projet No 6	00.14.75
Projet No 7	58.96.73
Projet No 8	25.60.32
Projet No 9	29.90.88
Projet No 10	48.24.12
Projet No 11	15.10.97
Projet No 12	11.70.17
Projet No 13	87.47.67
Projet No 14	40.40.10
Projet No 15	29.67.70
Projet No 16	38.61.09
Projet No 17	23.50.00
Projet No 18	24.57.83
Projet No 19	45.50.52
Projet No 20	17.26.50
Projet No 21	17.53.23
Projet No 22	12.52.16
Projet No 23	89.56.65
Projet No 24	14.56.35
Projet No 25	48.97.65
Projet No 26	70.48.53
Projet No 27	68.97.54
Projet No 28	38.26.01
Projet No 29	12.57.36
Projet No 30	15.63.12
Projet No 31	79.65.06
Projet No 32	09.09.09
Projet No 33	21.27.29
Projet No 34	46.81.31

Projet No 35	12.12.65
Projet No 36	72.72.72
Projet No 37	23.04.93
Projet No 38	26.10.06
Projet No 39	75.77.03
Projet No 40	12.09.97

### **3.2 Examen préalable**

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, a été effectué par le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Le rapport technique a été établi et remis aux membres du jury.

### **3.3 Délibérations**

Le jury s'est réuni les 22, 23 et 24 octobre 1998 dans le bâtiment « Daewo - Inchcape Conthey SA », situé dans la plaine de Conthey à proximité de la sortie de l'autoroute.

M. Aurelio Galfetti n'a pu participer au jugement car il a été retenu par d'autres activités imprévues et de dernières minutes. Il a été remplacé par le suppléant désigné M. Laurent Mayoraz, architecte. Le jury a aussi dû se passer des compétences de M. Erwin Eyer retenu dans d'autres obligations. M. Arthur Darbellay a été présent le 22 octobre.

### **3.4 Recevabilité**

Le jury contrôle et constate que les conditions prévues par le règlement SIA 152 relatives au respect des délais, du programme et du règlement du concours ont été respectées et que tous les projets peuvent être admis au jugement.



### 3.5 **Réflexions à propos du thème et du jugement**

#### Généralités :

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux 40 concurrents qui se sont donnés la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours, ne peut livrer qu'une partie des réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive tous les problèmes posés par l'établissement de ce projet dans ce lieu. Il espère, en donnant ses réflexions, permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir des analyses et des conclusions faites par les concurrents. La tâche du jury est facilitée par les différentes manières d'envisager le problème présenté par ces derniers. La confrontation des différentes solutions proposées permet au jury d'approcher pas à pas, tour après tour, de la réponse optimale au problème posé. Cette solution ne peut pas être le cumul des réponses données aux questions posées aux concurrents. Elle se trouve auprès de celui, ou de ceux, qui auront le mieux su en faire la synthèse pour proposer une réponse globale. Le rôle de l'architecte ne consiste pas simplement à répondre à toutes les demandes de l'utilisateur; sa mission ne peut s'accomplir qu'en dépassant les réponses fonctionnelles, en répondant certes aux besoins et contraintes, mais en réunissant tous les éléments : territoire, organisation, contenu, contenant, pour en faire un tout, UN projet.

#### Problèmes particuliers :

Ce concours est organisé sur un site éloigné de quelques kilomètres de celui du récent concours pour la réalisation du centre scolaire de Vétroz. Si on s'attache à la topographie et à l'environnement, on trouve quelques points communs entre ces deux terrains. En y regardant de plus près, on constate cependant la grande différence qui sépare les deux sites : à Vétroz, il se situe en limite sud d'une zone d'habitations dispersées, tandis qu'à Conthey, il profite d'un espace encore disponible, à mi-chemin entre deux villages et s'implante dans un axe nord-sud défini par l'église pour devenir le cœur de l'agglomération qui s'est développée au pied du coteau, dans l'après-guerre.

Cette nouvelle école doit donc jouer un rôle d'unification, de pôle d'attraction complémentaire à l'église, entre ces deux anciens villages et l'urbanisation en cité-jardin qui se développe au sud. Elle n'est pas simplement une école de quartier, elle doit tenir son rôle de point d'accrochage et de liaison. Certains architectes l'ont bien compris en soignant ses attaches et en lui donnant un espace de respiration correspondant à cette ambition.

### **3.6 Examen des projets**

Le jury procède à un examen complet des 40 projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

### **3.7 Visite du site**

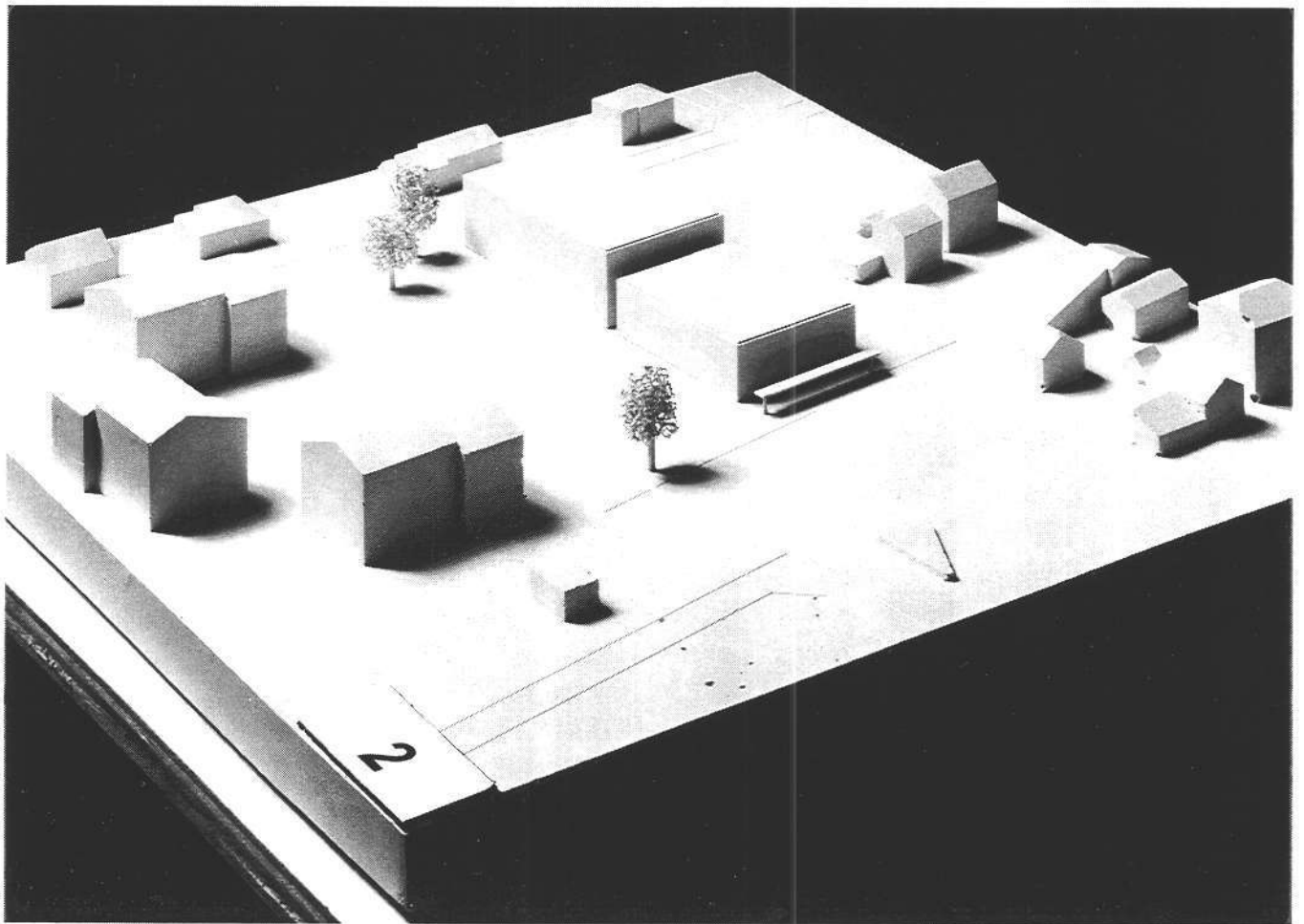
Le jury s'est rendu sur le site le 22 octobre 1998.

### **3.8 Premier tour d'élimination**

Après avoir pris connaissance du rapport technique et procédé à l'examen général des projets, le jury étudie tous les projets et décide d'éliminer au premier tour les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours, notamment dans leurs rapports avec le site, mais aussi dans leur organisation ou l'expression architecturale présentées.

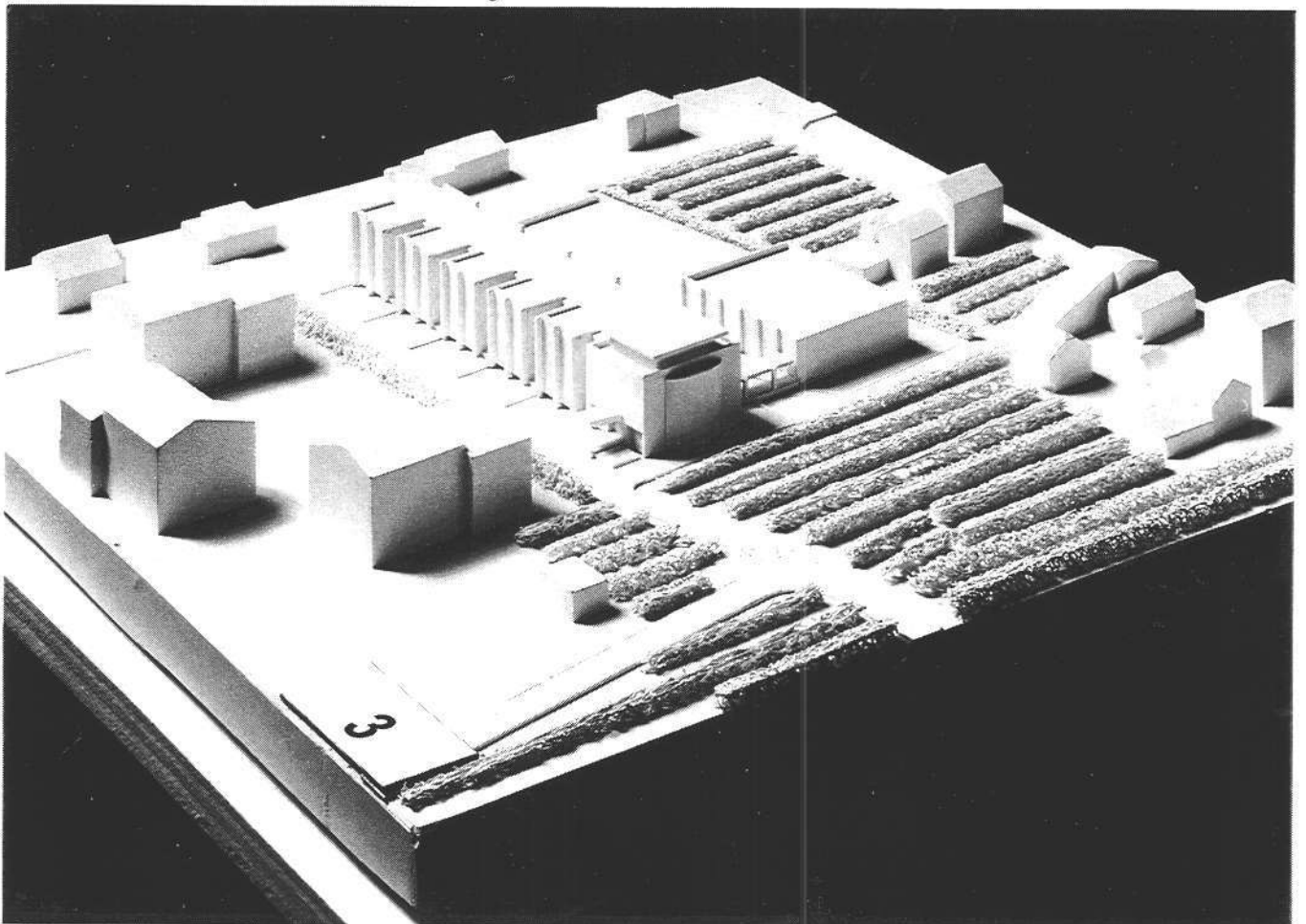
Les 11 projets suivants sont éliminés au premier tour :

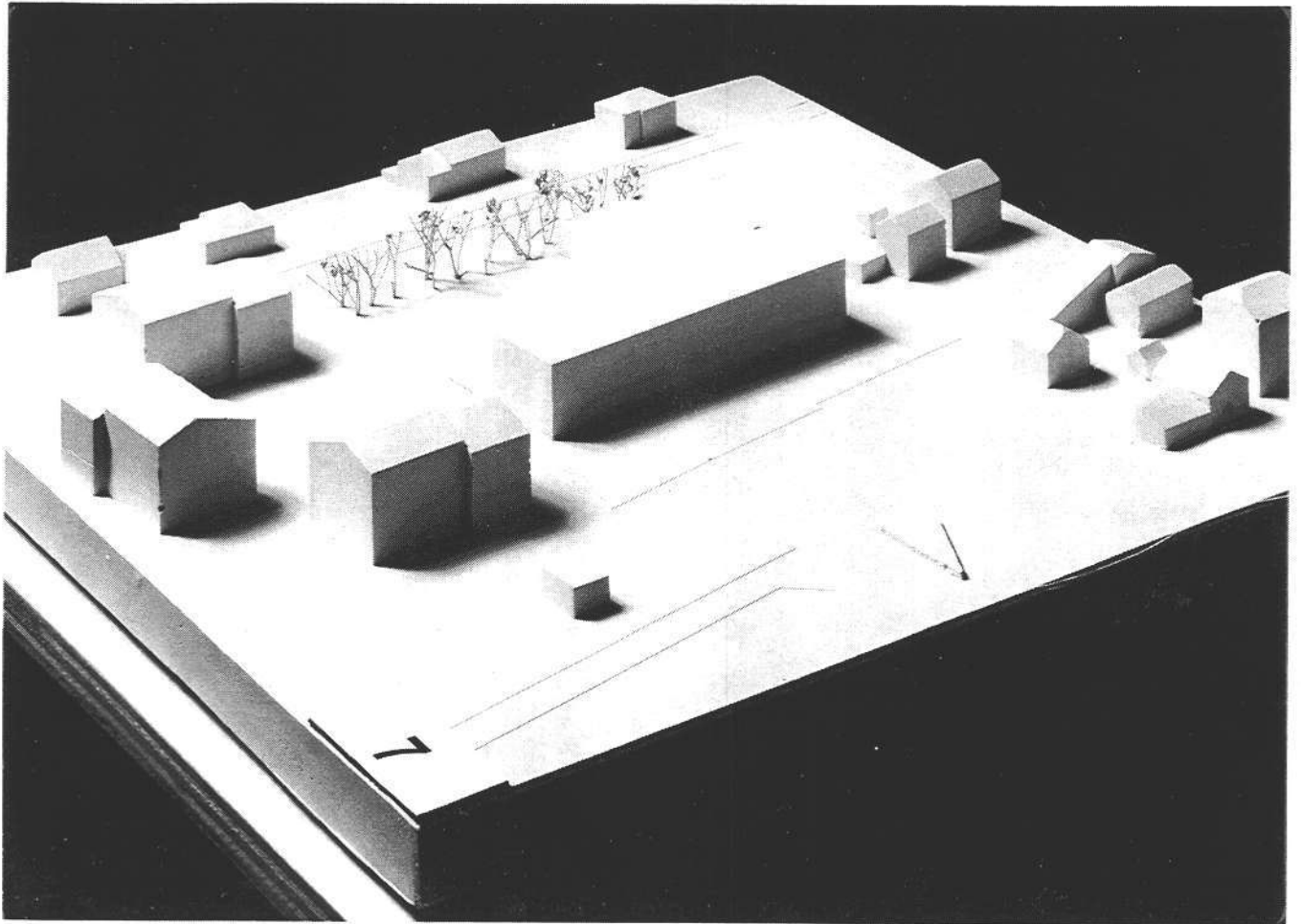
Projet No 2	<b>07.13.24</b>
Projet No 3	<b>11.37.18</b>
Projet No 7	<b>58.96.73</b>
Projet No 10	<b>48.24.12</b>
Projet No 14	<b>40.40.10</b>
Projet No 16	<b>38.61.09</b>
Projet No 21	<b>17.53.23</b>
Projet No 24	<b>14.56.35</b>
Projet No 27	<b>68.97.54</b>
Projet No 32	<b>09.09.09</b>
Projet No 33	<b>21.27.29</b>



Projet No 2 07.13.24

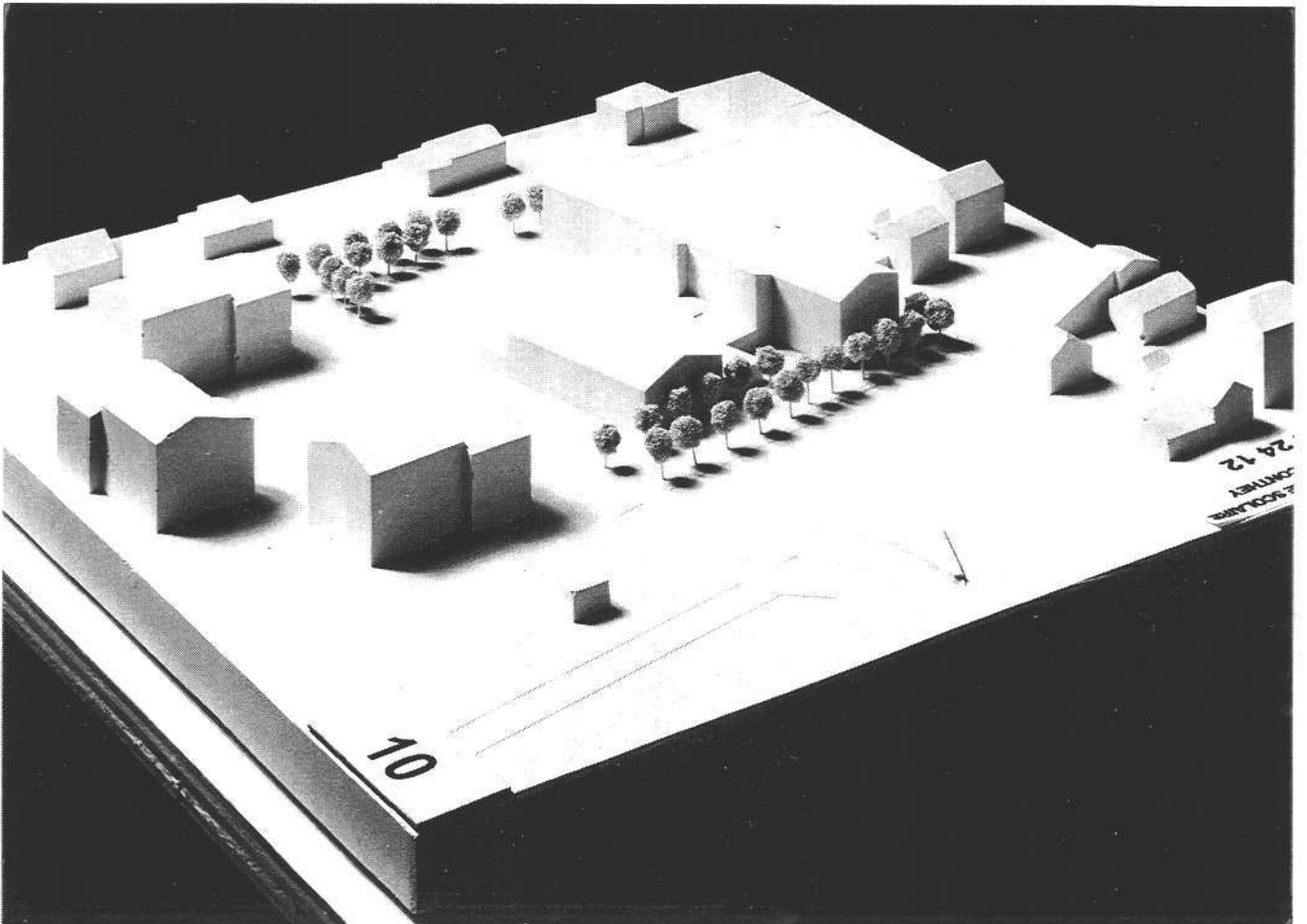
Projet No 3 11.37.18

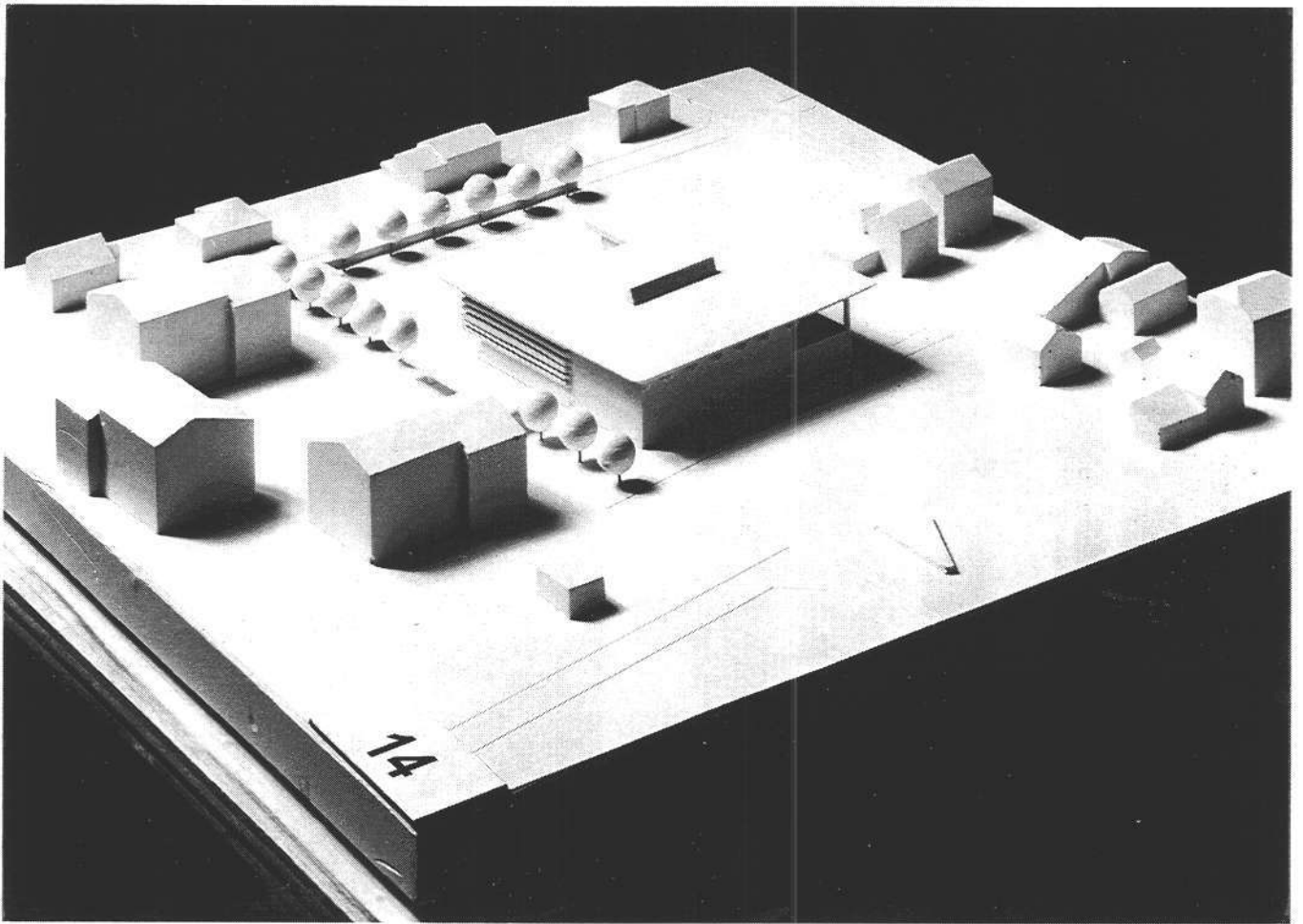




Projet No 7 58.96.73

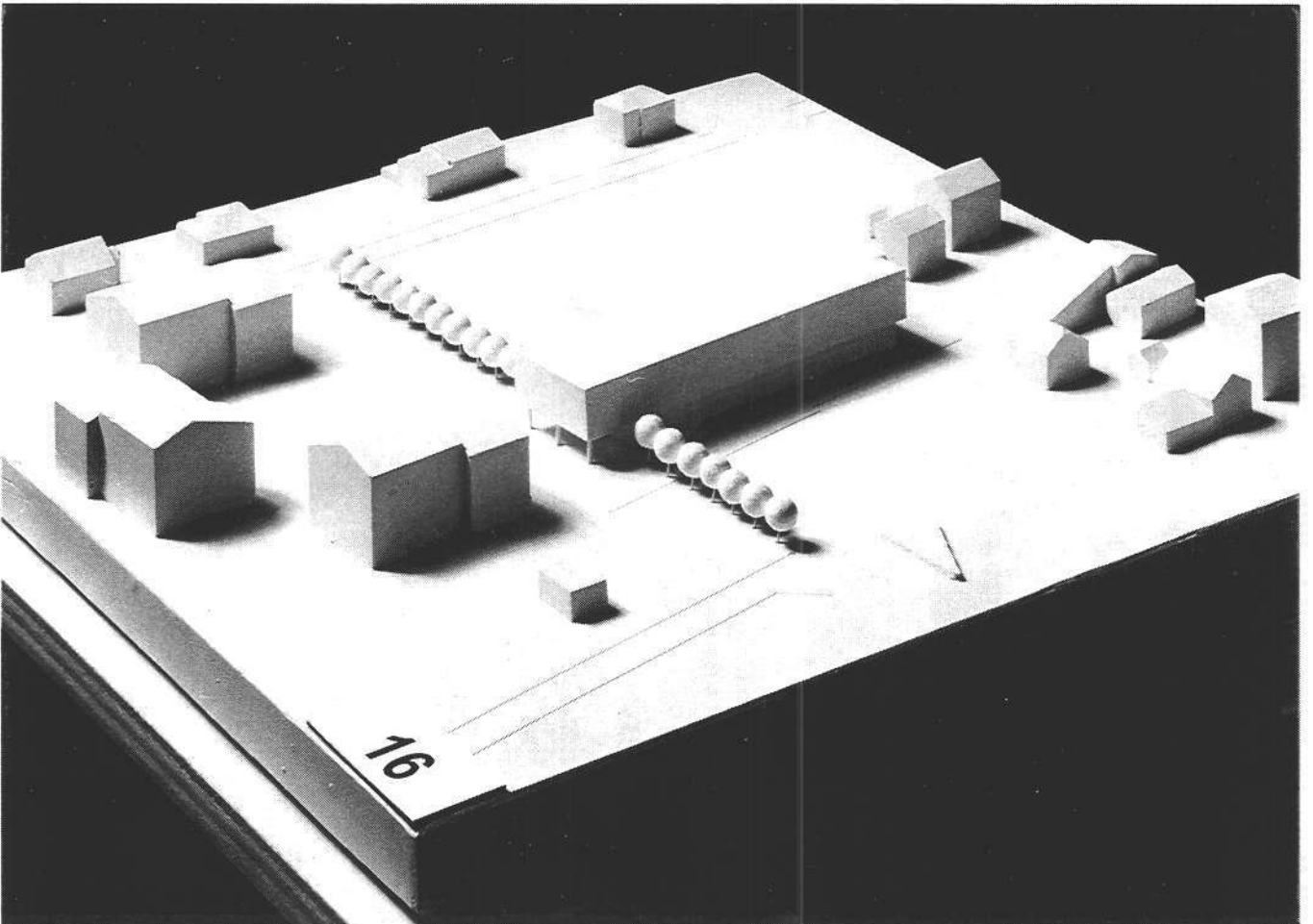
Projet No 10 48.24.12



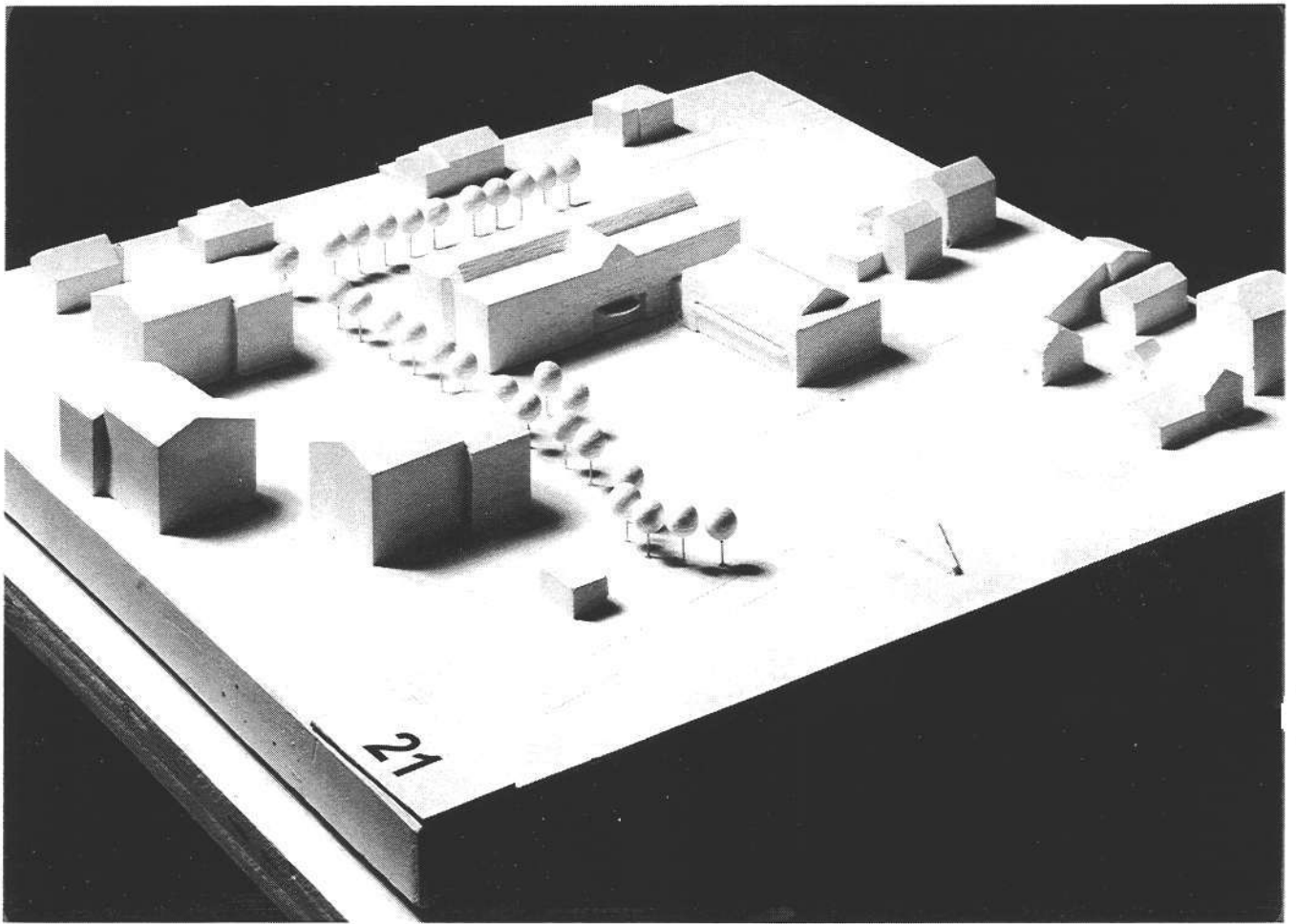


Projet No 14 40.40.10

Projet No 16 38.61.09

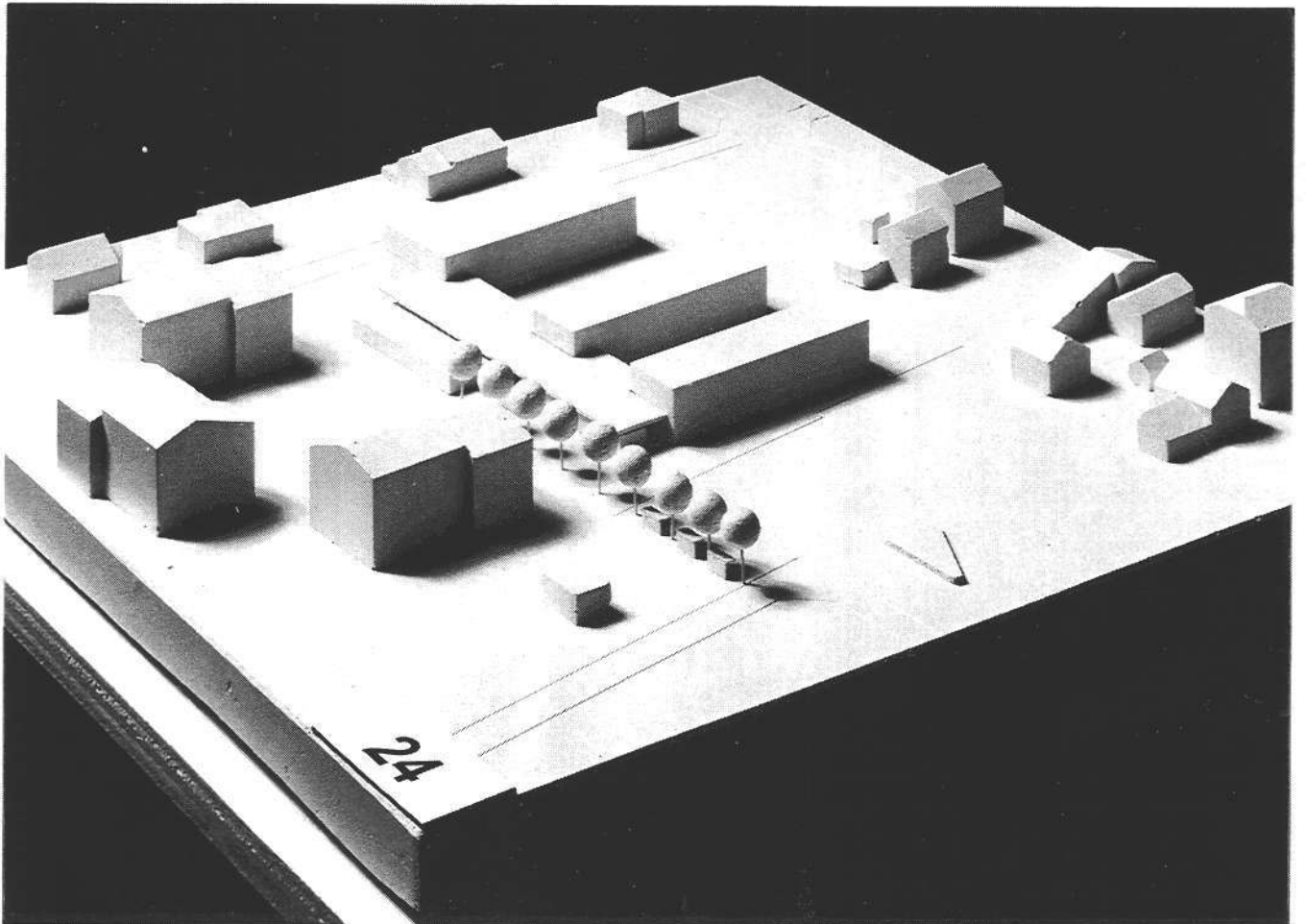


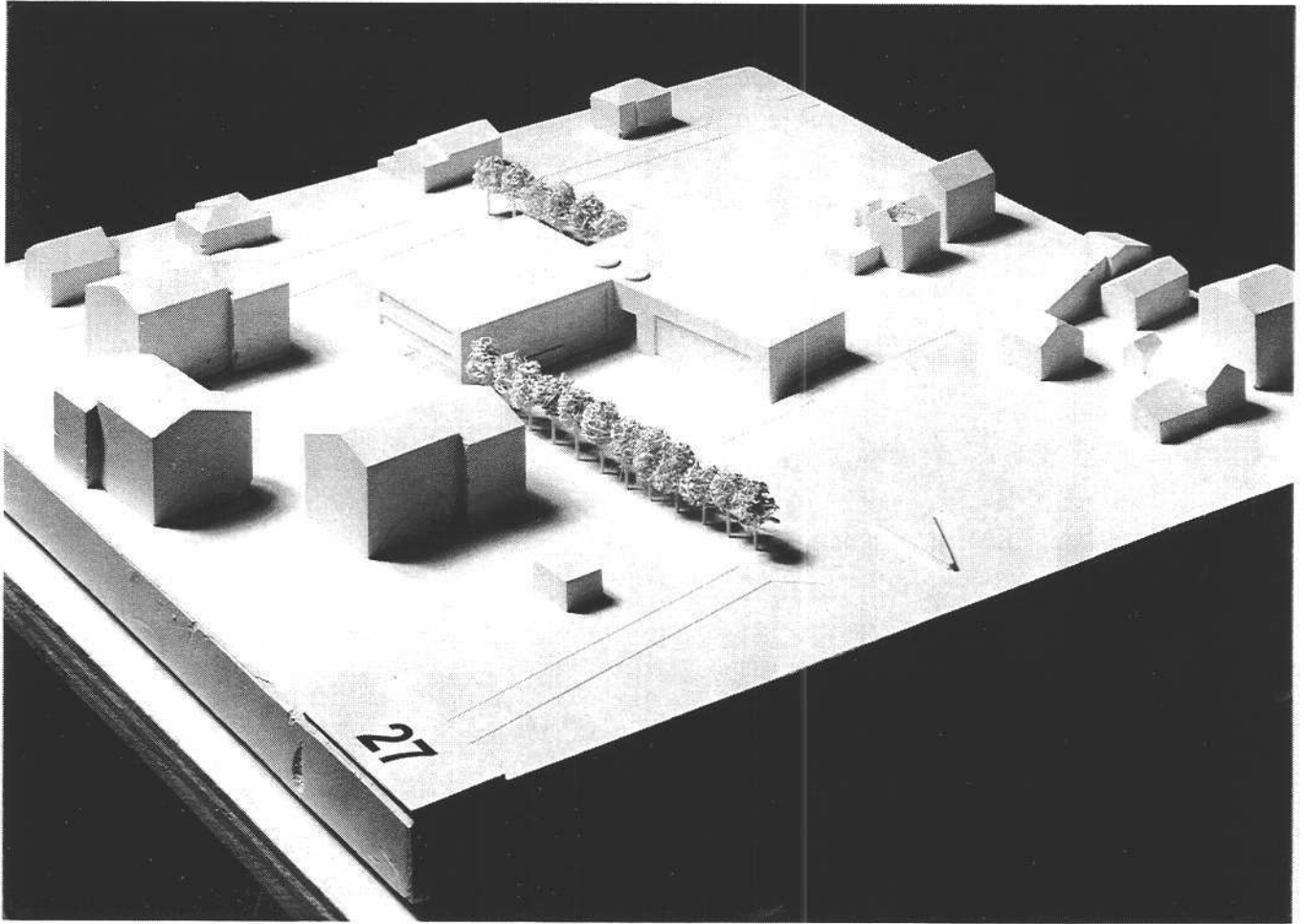




Projet No 21 17.53.23

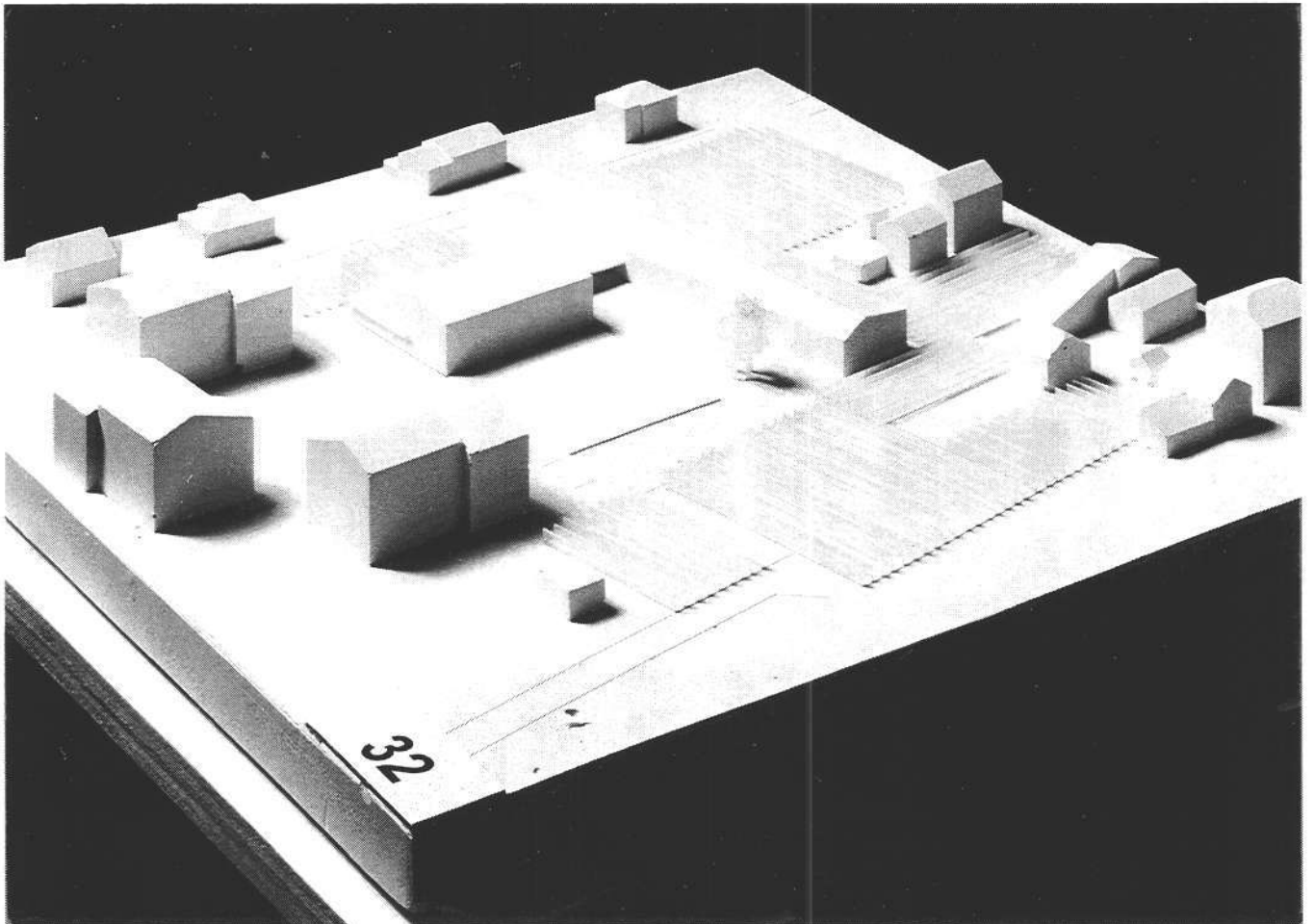
Projet No 24 14.56.35

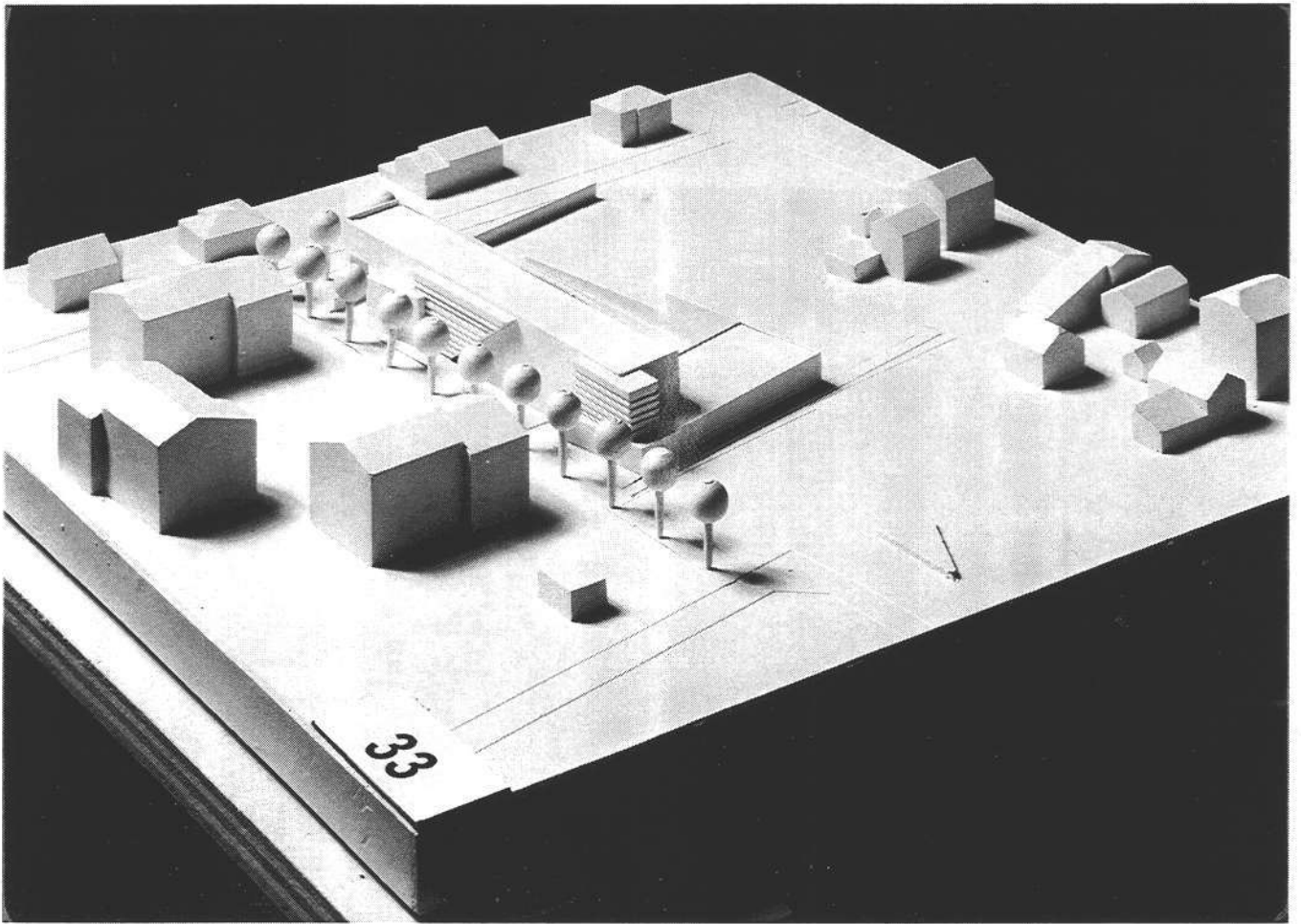




Projet No 27 68.97.54

Projet No 32 09.09.09





Projet No 33 21.27.29



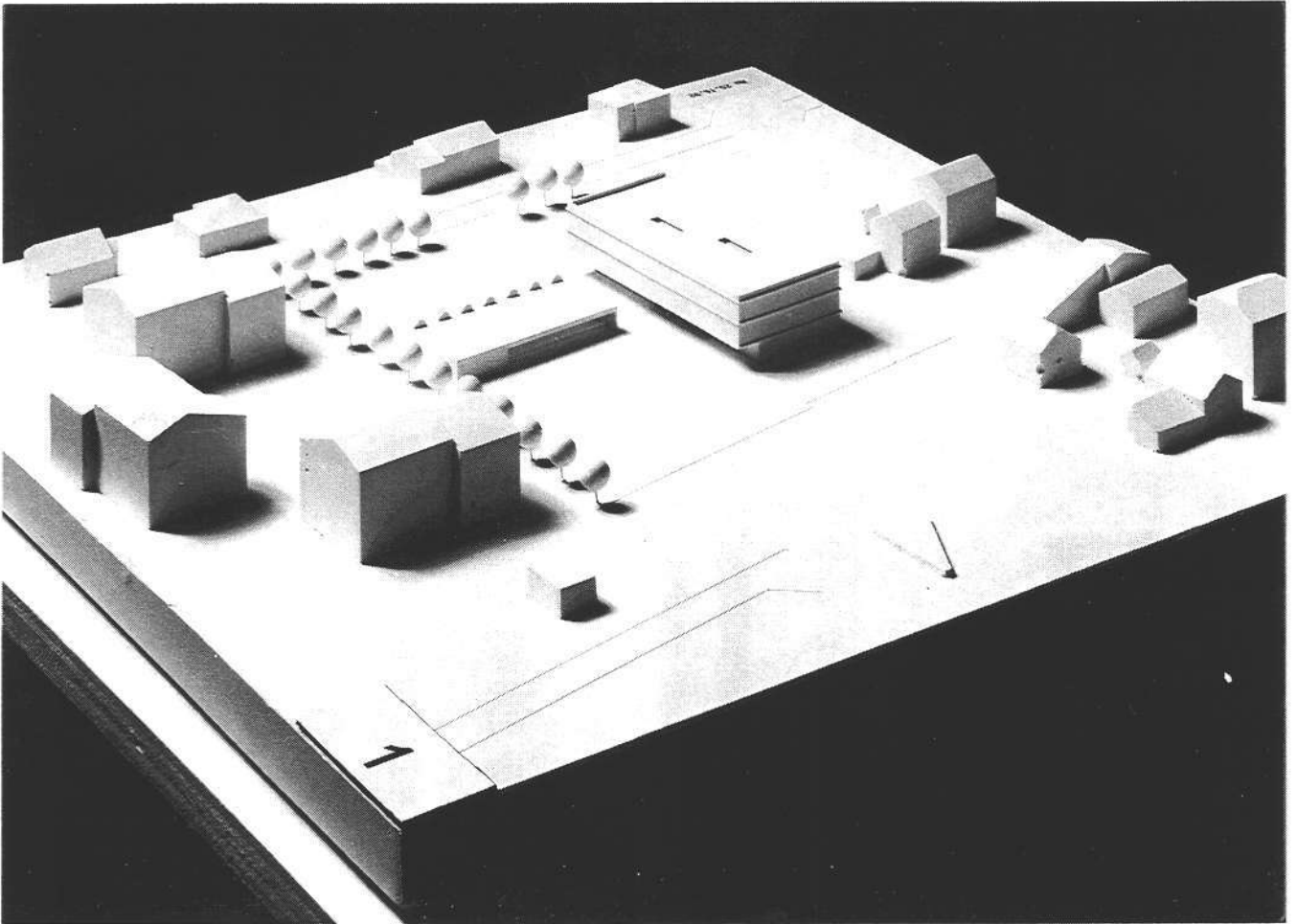
### 3.9 Deuxième tour d'élimination

Pour l'analyse des projets du deuxième tour, le jury prend comme critères principaux suivants :

- le parti général d'implantation, les relations au contexte bâti : volumétrie, espaces extérieurs, etc.
- l'organisation générale du complexe scolaire : position et orientation des salles de classes, implantation et orientation de la salle de gymnastique et des aménagements sportifs, relation entre ces différents éléments.
- nombre d'étages : considérant les projets présentés, le jury constate que des propositions faites sur quatre niveaux hors sol n'apportent pas d'avantages déterminants dans l'occupation du terrain qui auraient compensé les difficultés d'utilisation liées à ce nombre d'étages.

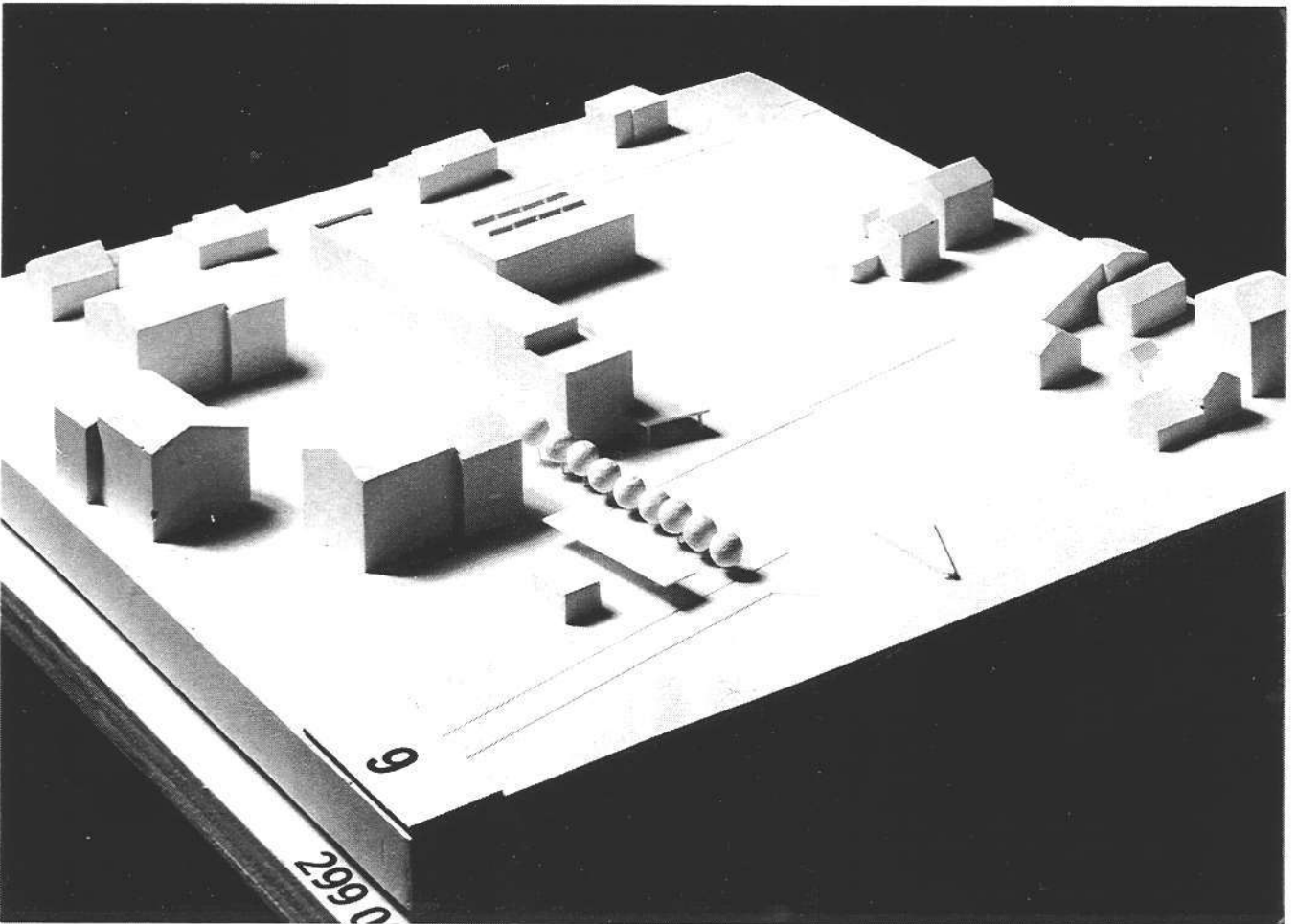
Sur la base de ces critères, le jury élimine les projets suivants :

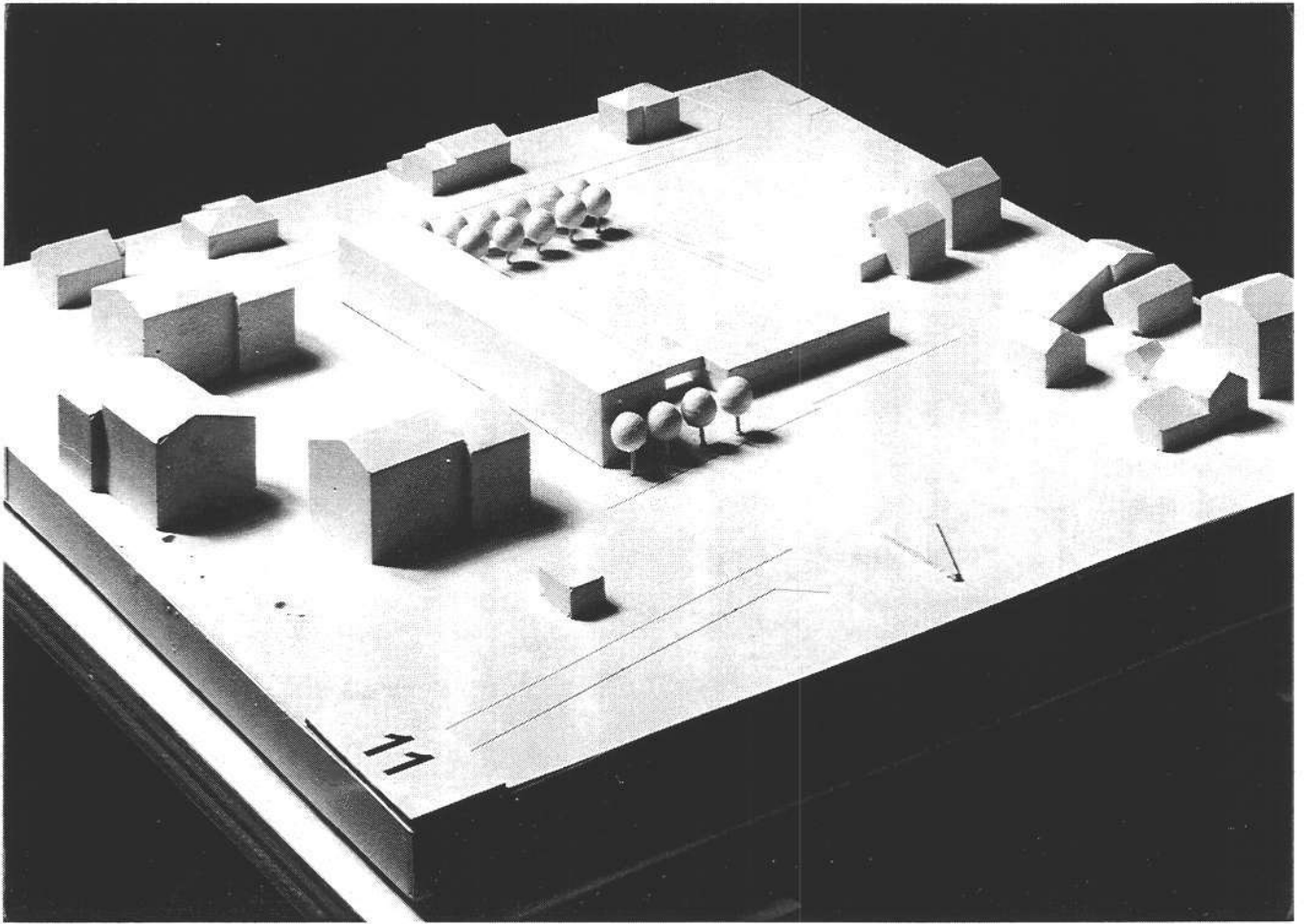
Projet No 1	25.16.92
Projet No 9	29.90.88
Projet No 11	15.10.97
Projet No 15	29.67.70
Projet No 18	24.57.83
Projet No 19	45.50.52
Projet No 23	89.56.65
Projet No 25	48.97.65
Projet No 30	15.63.12
Projet No 34	46.81.31
Projet No 37	23.04.93
Projet No 39	75.77.03



Projet No 1 25.16.92

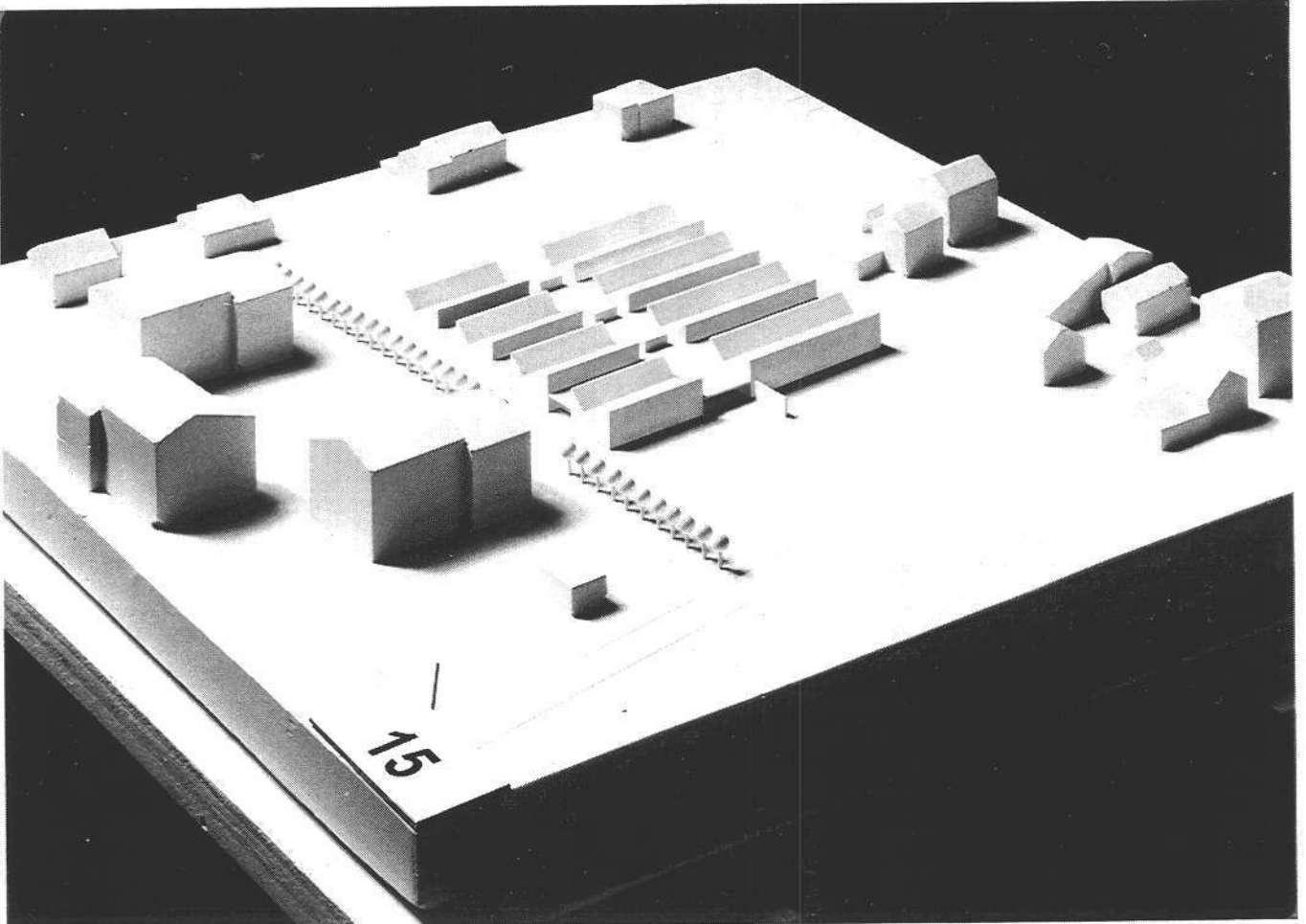
Projet No 9 29.90.88

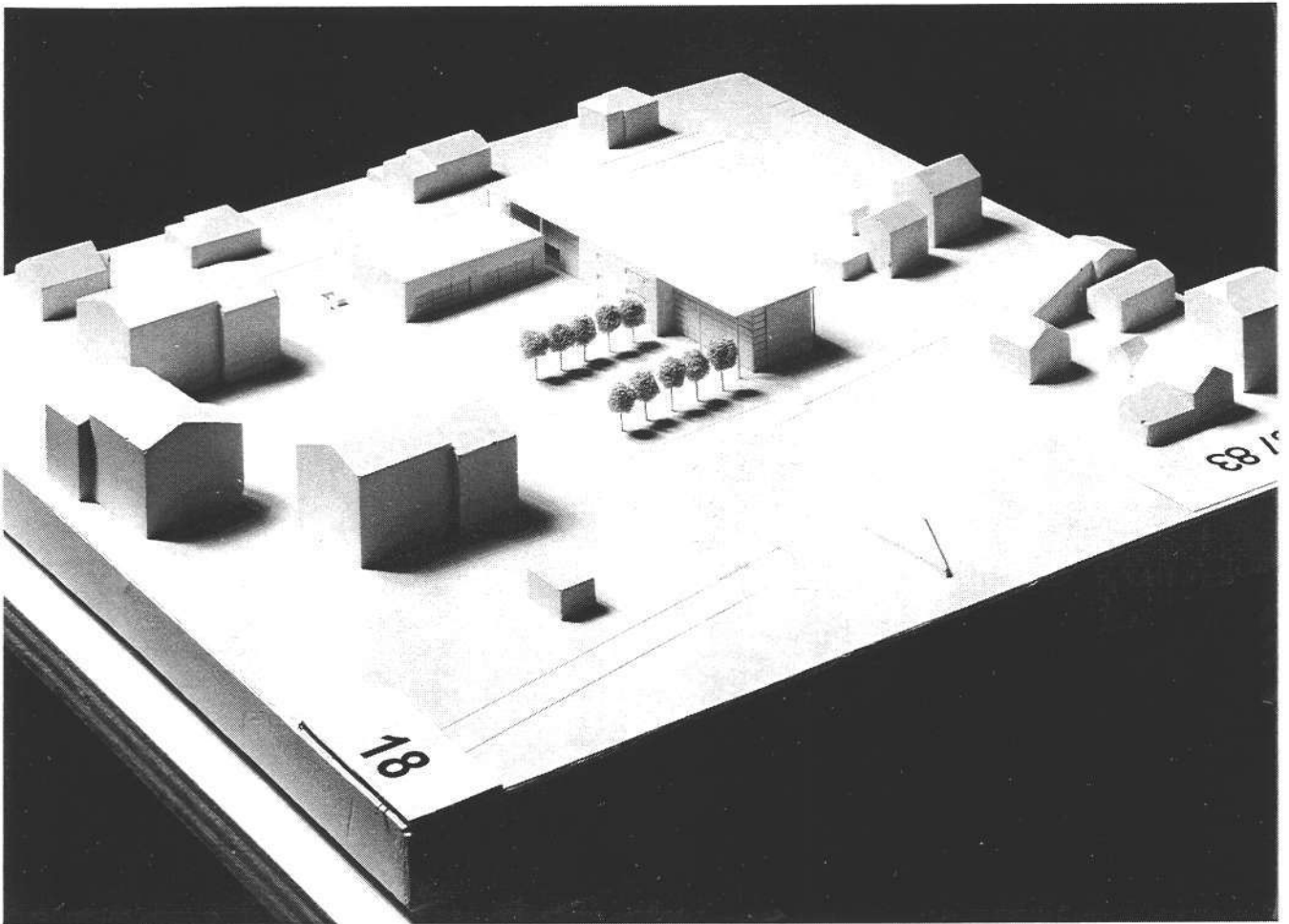




Projet No 11 15.10.97

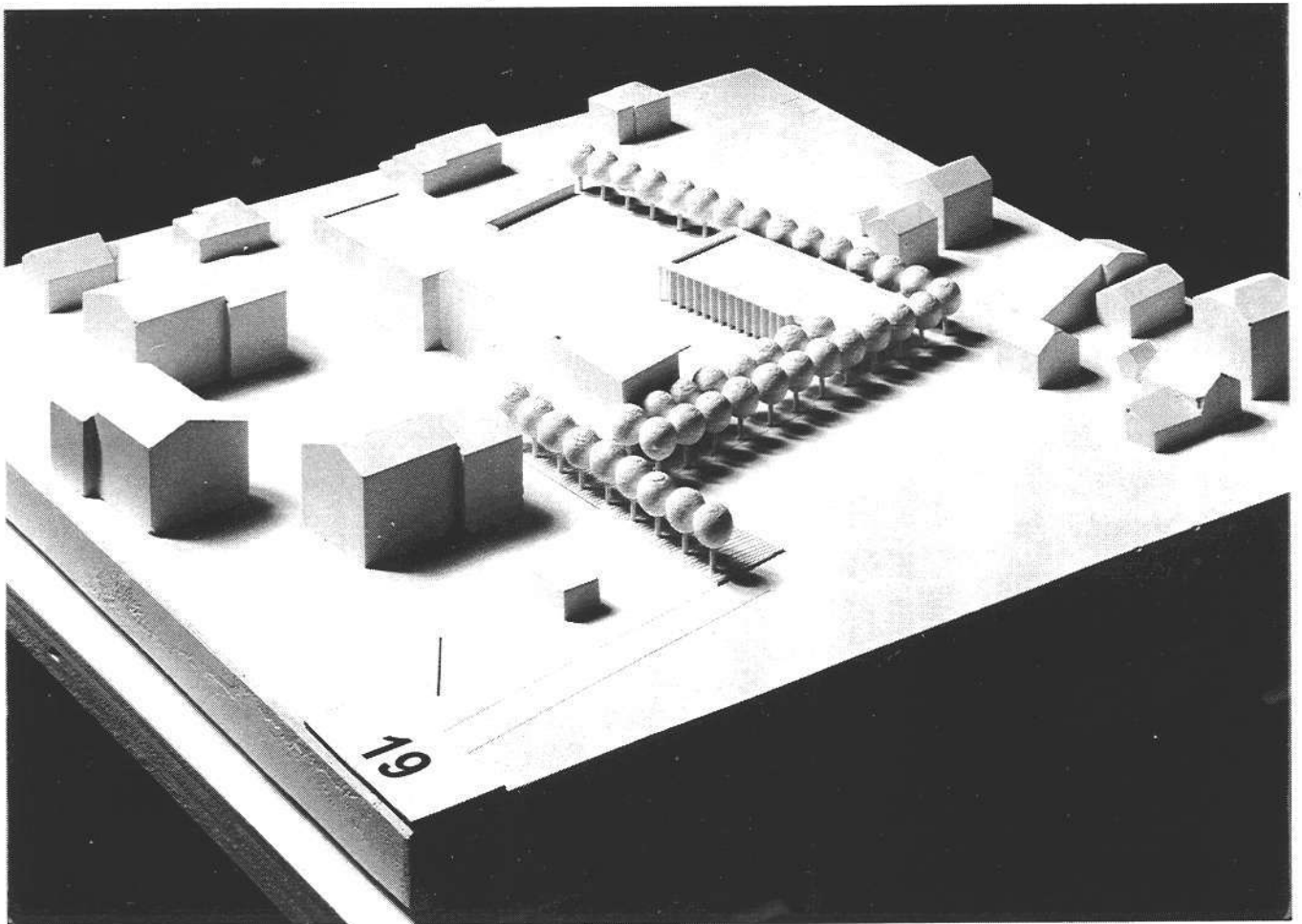
Projet No 15 29.67.70

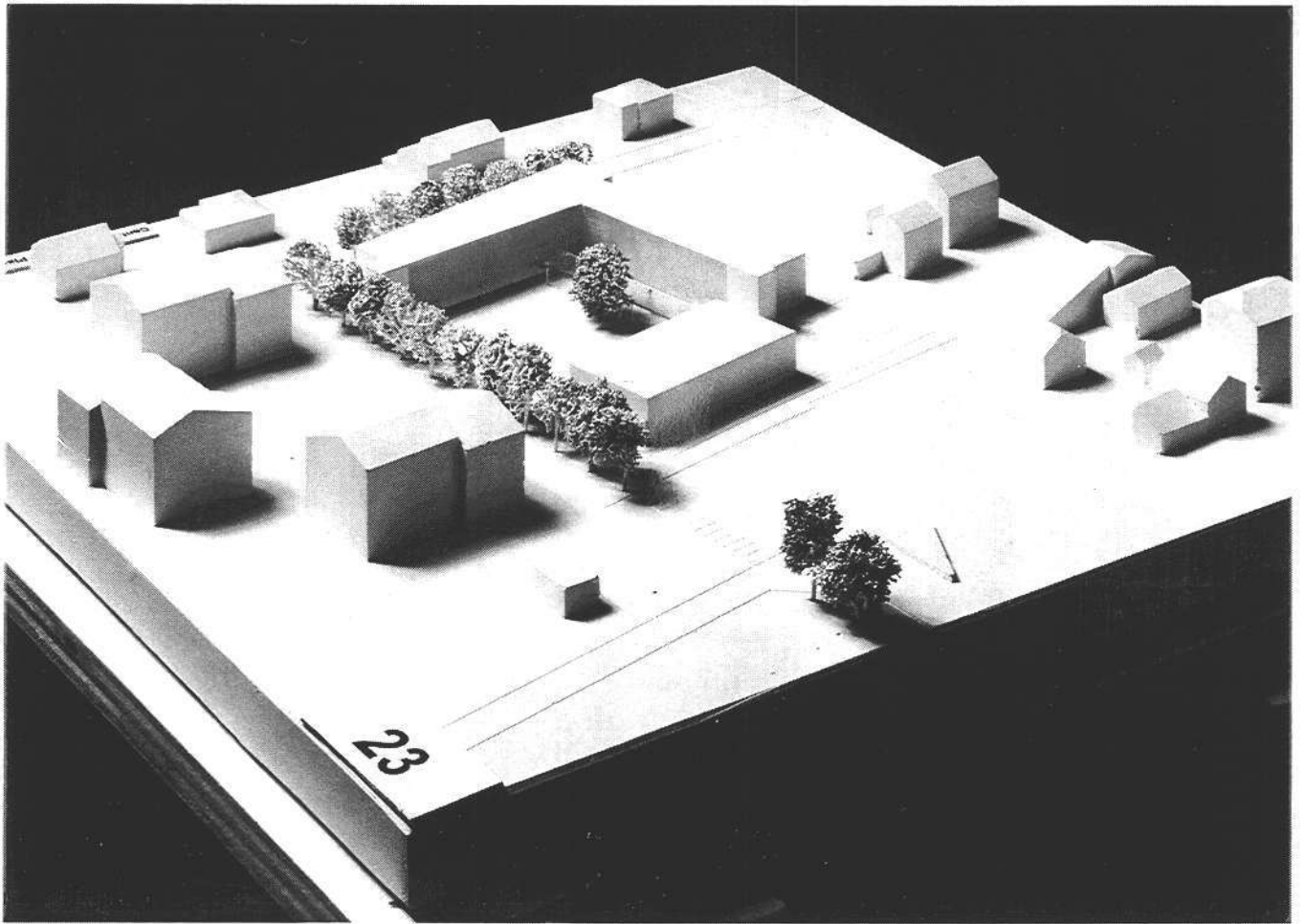




Projet No 18 24.57.83

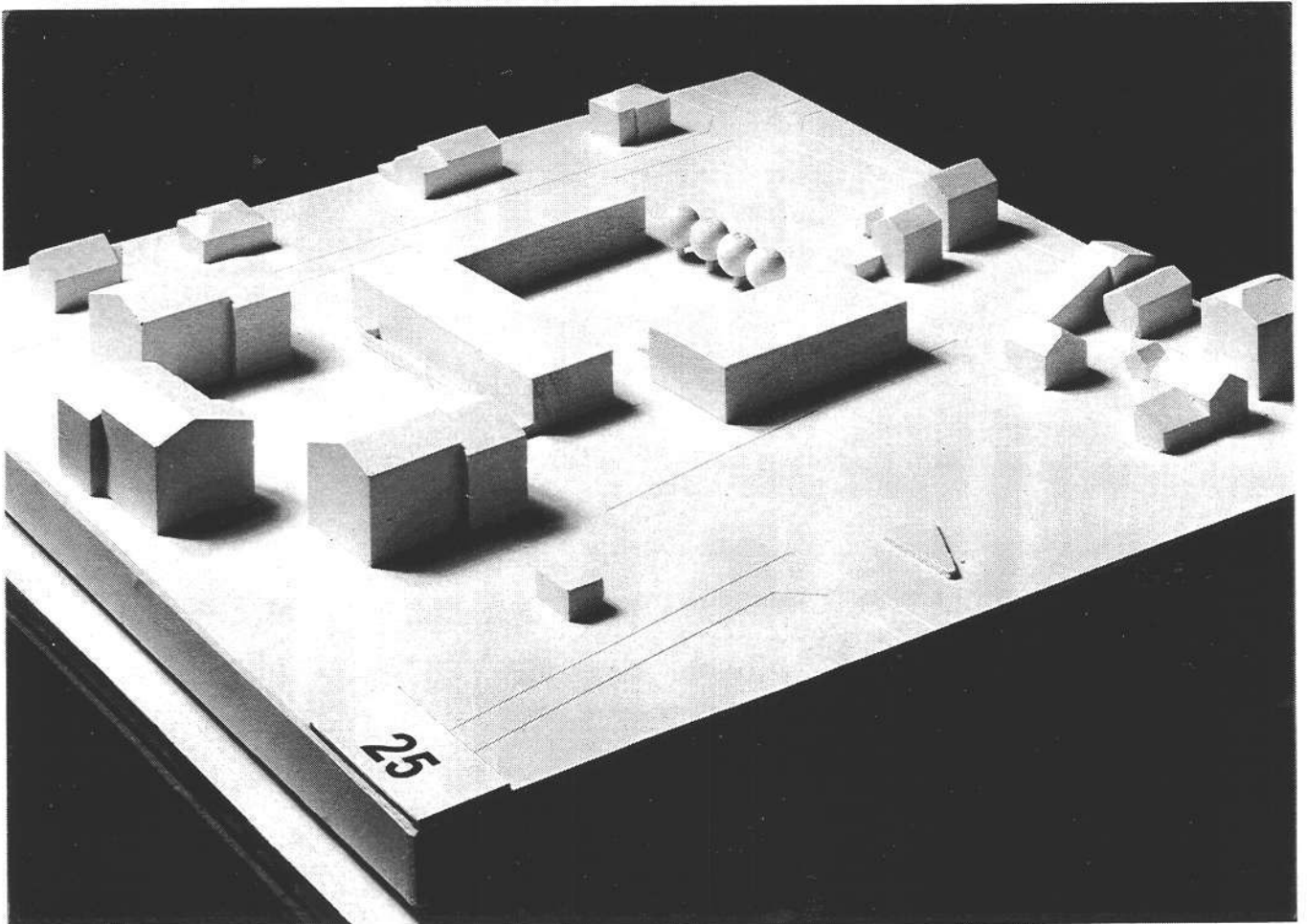
Projet No 19 45.50.52



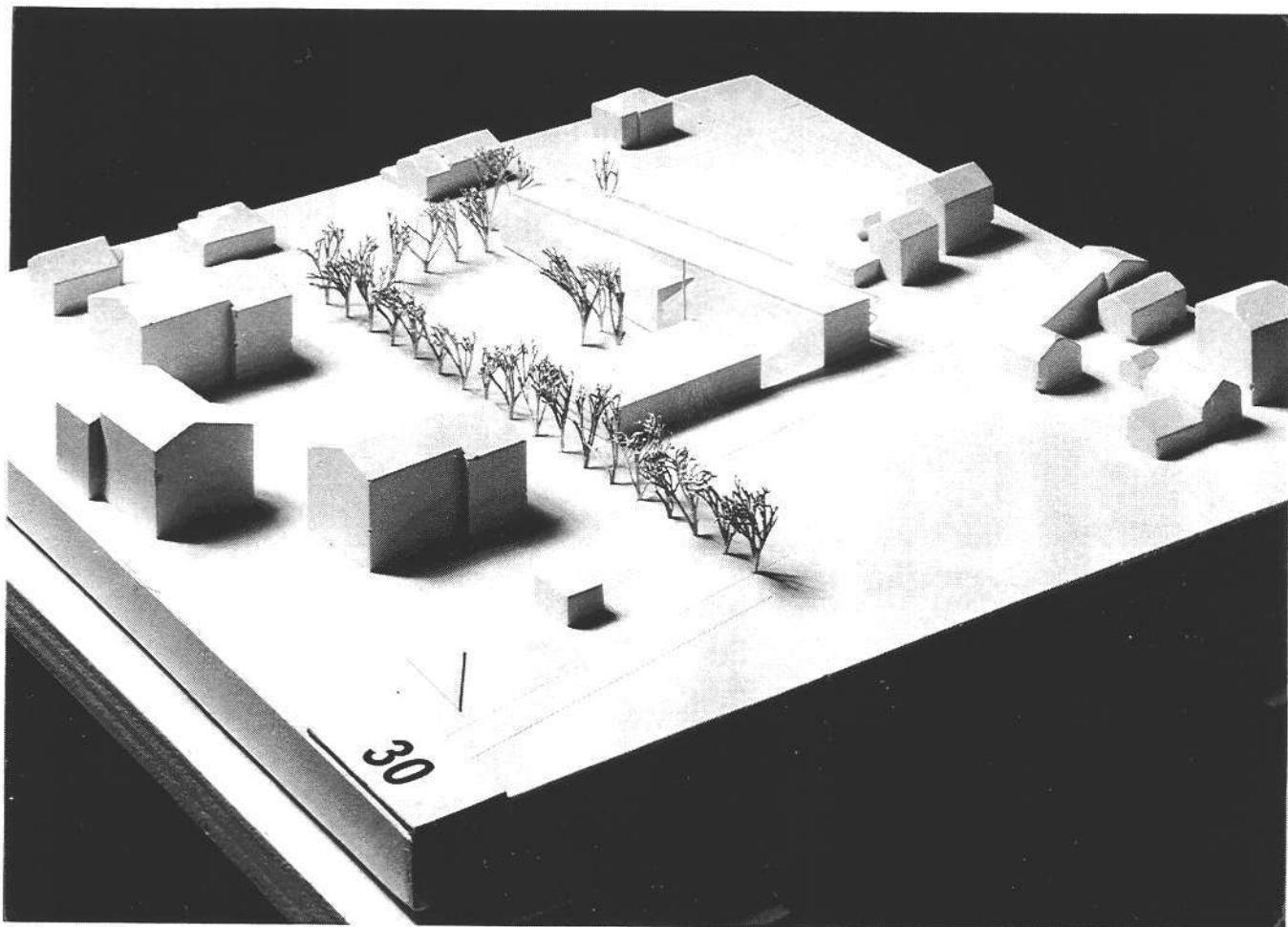


Projet No 23 89.56.65

Projet No 25 48.97.65

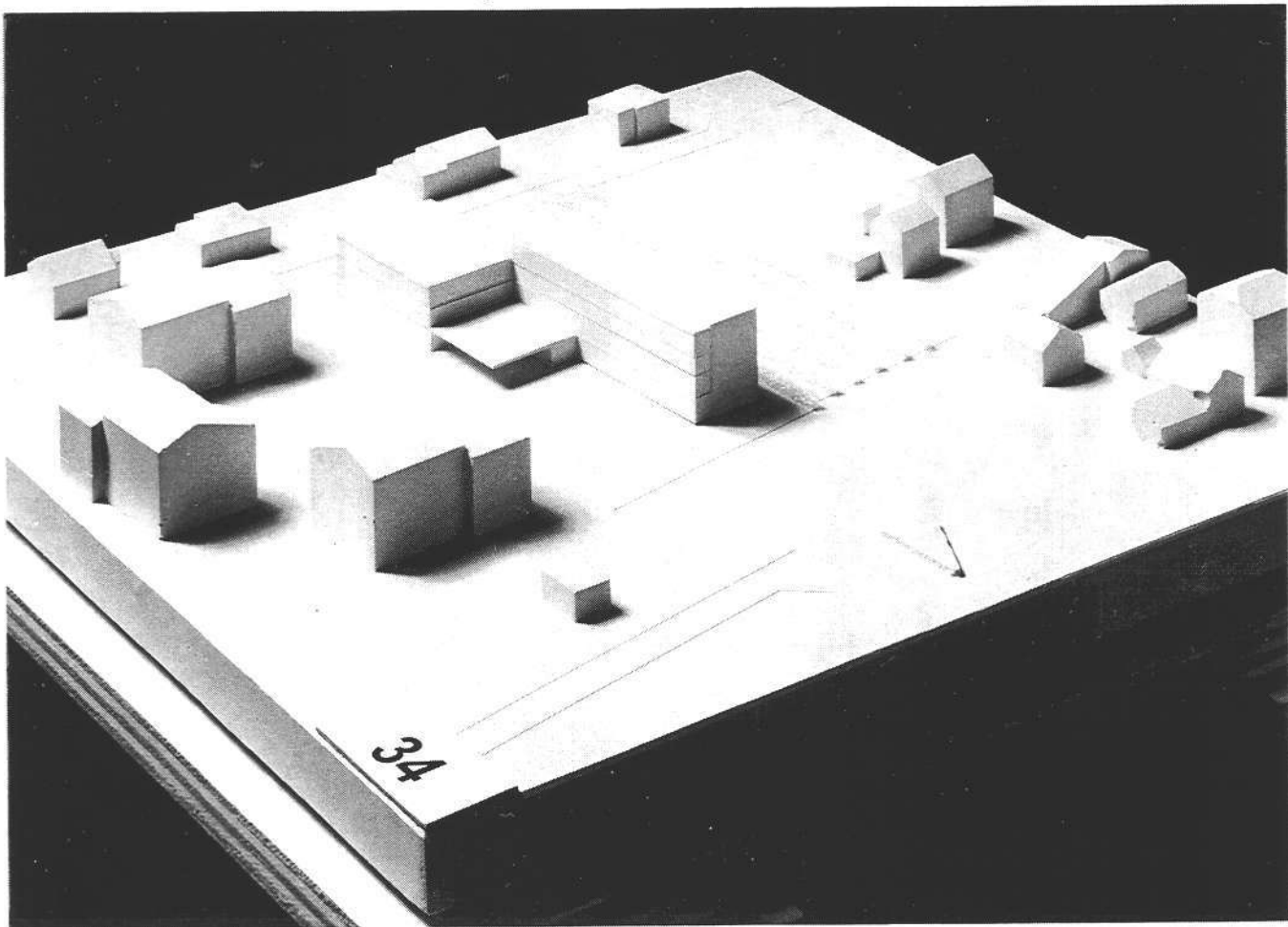


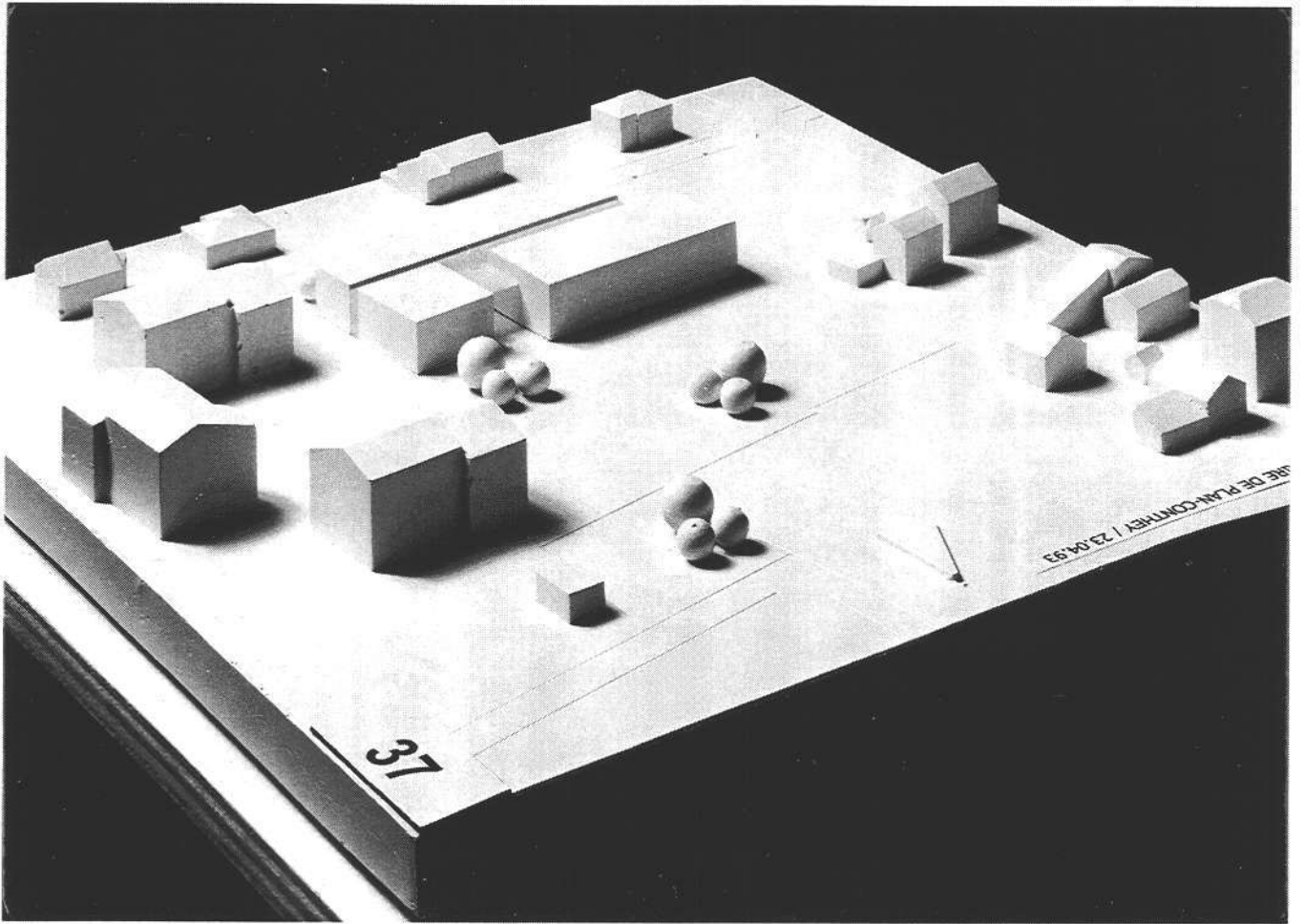




Projet No 30 15.63.12

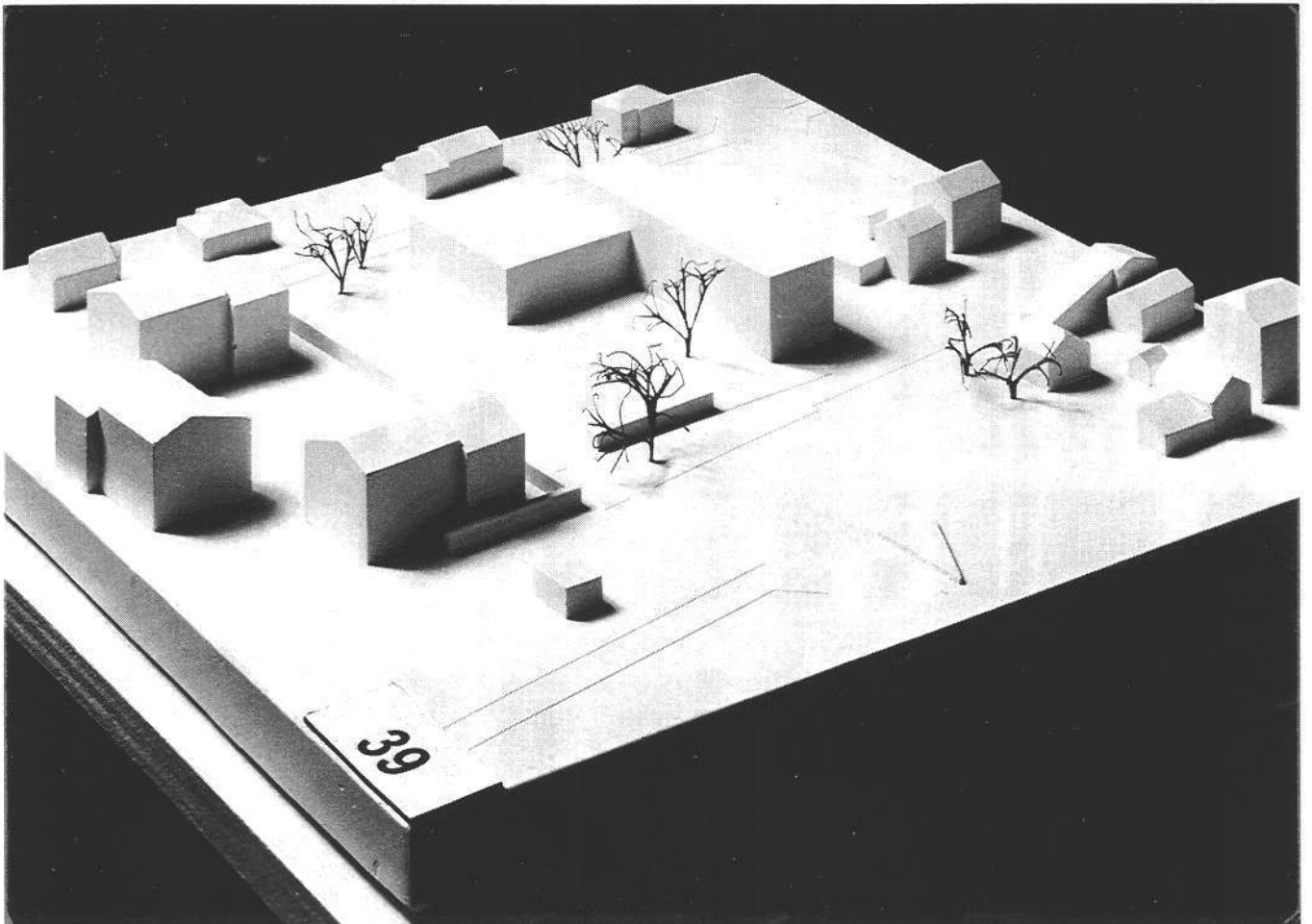
Projet No 34 46.81.31





Projet No 37 23.04.93

Projet No 39 75.77.03



### 3.10 Troisième tour d'élimination

Le jury procède à l'analyse détaillée des projets restants en tenant compte :

- des critères définis pour le deuxième tour en les approfondissant.
- de la qualité des espaces intérieurs et extérieurs ainsi que l'organisation et le fonctionnement des éléments du complexe scolaire : bâtiment des classes, salle de gymnastique et relation entre ces éléments.
- de l'économie générale du projet en tenant compte de son volume, des structures et moyens nécessaires à sa réalisation, du développement des surfaces de façade et de toiture, de la simplicité de la mise en œuvre, des coûts de gestion et d'exploitation prévisibles ainsi que des frais d'entretien découlant du mode de construction proposé.

Pour faire cette analyse, le jury regroupe les projets en différentes familles :

- **FAMILLE A** (projets 4 - 5 - 6 - 8 - 31 - 35 - 36 - 38 et 40).

Ces projets sont caractérisés par l'implantation du bâtiment des classes dans la forme d'une barre plus ou moins longue à l'ouest de la parcelle avec ouverture de ces classes sur la façade ouest. La salle de gymnastique vient, elle, s'implanter le long de la face est de ce bloc, dans une position qui varie de l'extrême sud à l'extrême nord de la parcelle. Ce parti offre l'avantage d'ouvrir les salles de classes sur un espace dégagé tant de la vallée que du proche voisinage. La position des espaces de sports et de la salle de gymnastique à l'est évite la confrontation salle de classes - espace de sports. Tous ces projets présentent des qualités en conformité avec la proposition de base liée à cette implantation.

Le jury doit cependant éliminer un certain nombre de projets, il s'agit des projets suivants : 4 - 8 - 31 - 35 - 36 - 38 - 40. Malgré les qualités présentées par ces projets, il relève quelques points critiques :

#### **Projet No 4**

La forte différenciation de l'espace préau et de l'espace sport, la modification du niveau du terrain créent un doute quant à la relation du projet avec la zone d'habitation située au sud. Le préau, très construit, souffre en hiver de l'ombre portée des bâtiments.

#### **Projet no 8**

La partie scolaire est trop fortement divisée en trois parties et cela sans justification. Le petit hall d'entrée au sud privilégie ce côté du « village » et n'entretient aucun rapport avec la cour créée à l'est.



**Projet no 31**

Il privilégie assez fortement la relation vers le sud en négligeant les rapports avec le nord du territoire. Le dispositif d'entrée dans l'angle reste assez confus.

**Projet no 35**

Il présente des faiblesses dans ses circulations verticales et ses espaces intérieurs.

**Projet no 36**

Les espaces intérieurs manquent d'intérêt et les relations entre les deux volumes sont difficiles. La cour d'entrée souffre de l'ombre portée par les bâtiments.

**Projets no 38 et 40**

Les relations qu'ils entretiennent avec le voisinage sont imprécises, de même que l'expression de la liaison souterraine.

– **FAMILLE B** (projets no 13 - 17 et 28)

Il s'agit de projets proposant la réalisation du bâtiment des salles de classes sur le côté est de la parcelle. La salle de gymnastique et les équipements sportifs viennent s'implanter à l'ouest de cette barre. Le jury admet que cette orientation à l'est des salles de classes est favorable, à condition qu'elle s'éloigne suffisamment des bâtiments voisins et qu'il n'y ait pas de confrontation avec les espaces de sports.

Sur la base de son analyse, le jury décide d'éliminer au troisième tour le projet **No 13**. La position de ses entrées et de son hall aurait mérité plus d'attention. La proposition dessinée dévalorise les relations entre l'école et les aménagements extérieurs proches et lointains.

– **FAMILLE C** (projets no 20 - 22- 29)

Il s'agit de projets dits compacts. Ces derniers regroupent, sous un même toit ou dans une même enveloppe, les différentes fonctions et implantent ce « rectangle » sur les terrains en laissant des espaces extérieurs différents et en marquant leur identité par rapport au voisinage par cette image d'un grand volume simple sous un même toit.

La dimension de ces projets varie du plus compact (projet no 29) au plus long (projet no 22). La surface au sol résulte logiquement du nombre de niveaux, les deux projets plus petits ayant deux étages sur rez et le plus grand un sur rez. La hauteur respective des projets leur permet de passer sans problème dans ce site.

Le projet no 20 offre des espaces intérieurs de qualité mais sous-dimensionnés. L'espace de sports s'implante devant les fenêtres des salles de classes. Un réglage de l'implantation et l'établissement d'un rapport avec la salle de gymnastique auraient pu éviter ce problème.

Sur le base de son analyse, le jury décide d'éliminer ce projet **No 20**

– **PROJETS « UNIQUES »** (projets No 12 et 26)

En plus de ces trois familles, le jury rappelle sommairement l'analyse des No 12 et 26.

**Projet no 12**

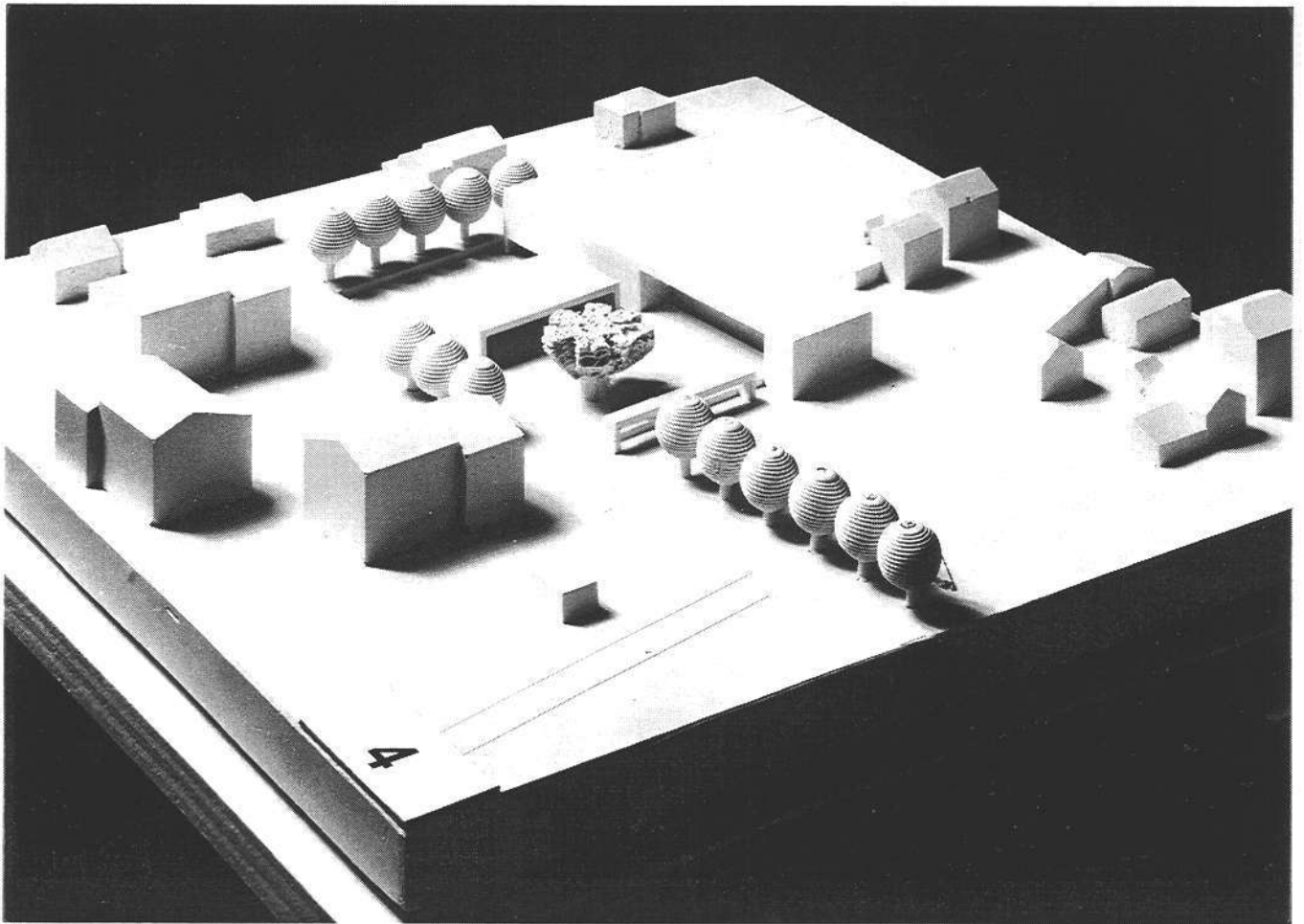
Par son implantation en damier, le bâtiment des classes au nord-ouest, rattaché par l'angle au bâtiment de la salle de gymnastique, il crée deux espaces distincts : un espace d'entrée et de cour à l'est du bâtiment des classes et un espace de sports à l'ouest de la salle de gymnastique. La différenciation de ces espaces est considérée comme un point positif par le jury. La relation des deux volumes rattachés par l'angle reste cependant difficile. L'accès à l'école pour les élèves venant du sud ainsi que la relation entre le nord et le sud de la parcelle sont gênés par la place de sports et l'entrée située dans l'articulation des deux bâtiments. Les relations entre les volumes du projet et les bâtiments voisins manquent de précision.

Le jury décide d'éliminer ce projet au troisième tour.

Le projet No 26 est maintenu au troisième tour, voir son analyse ci-après.

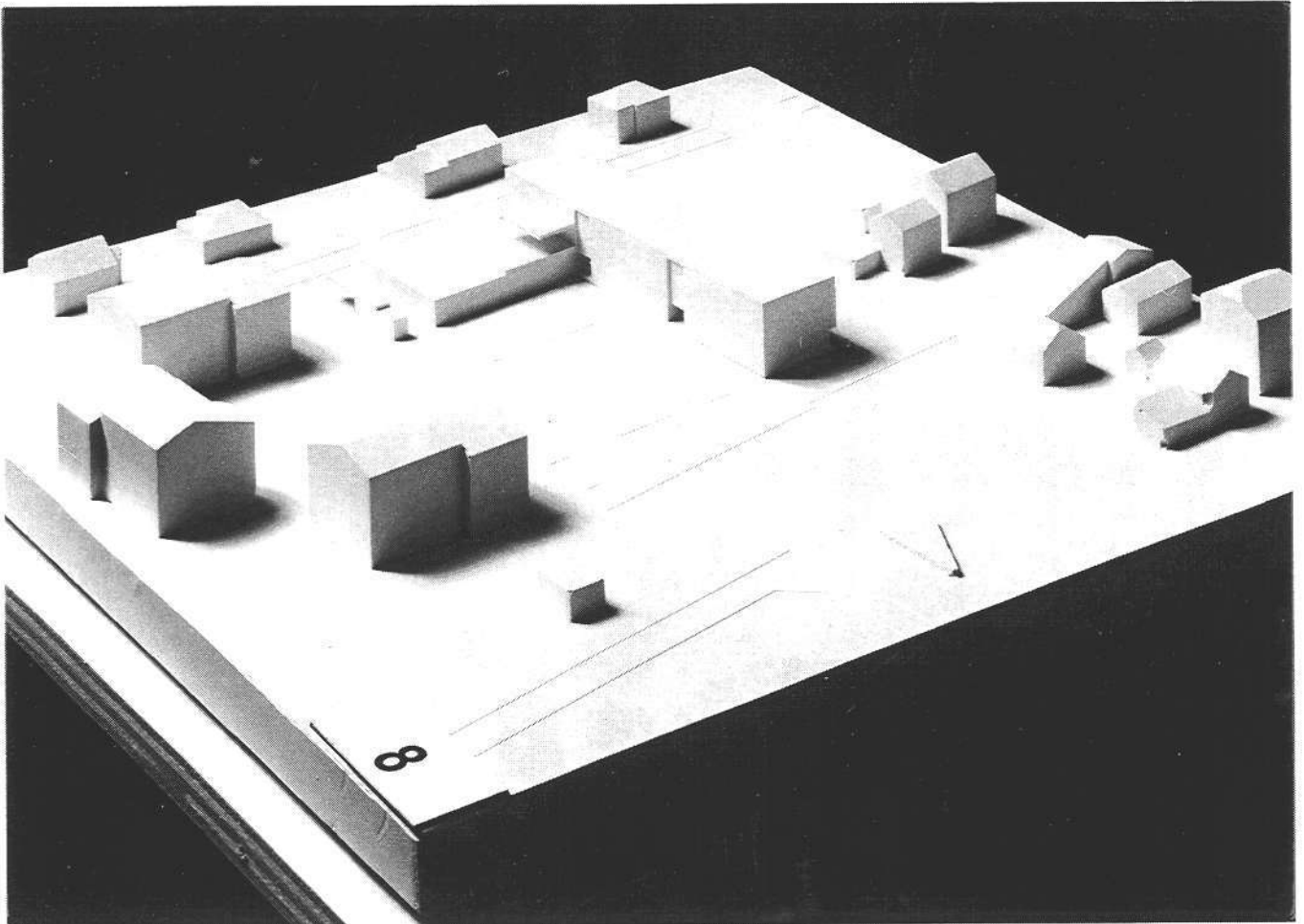
Sur le base de cette analyse, le jury confirme l'élimination au troisième tour des projets suivants :

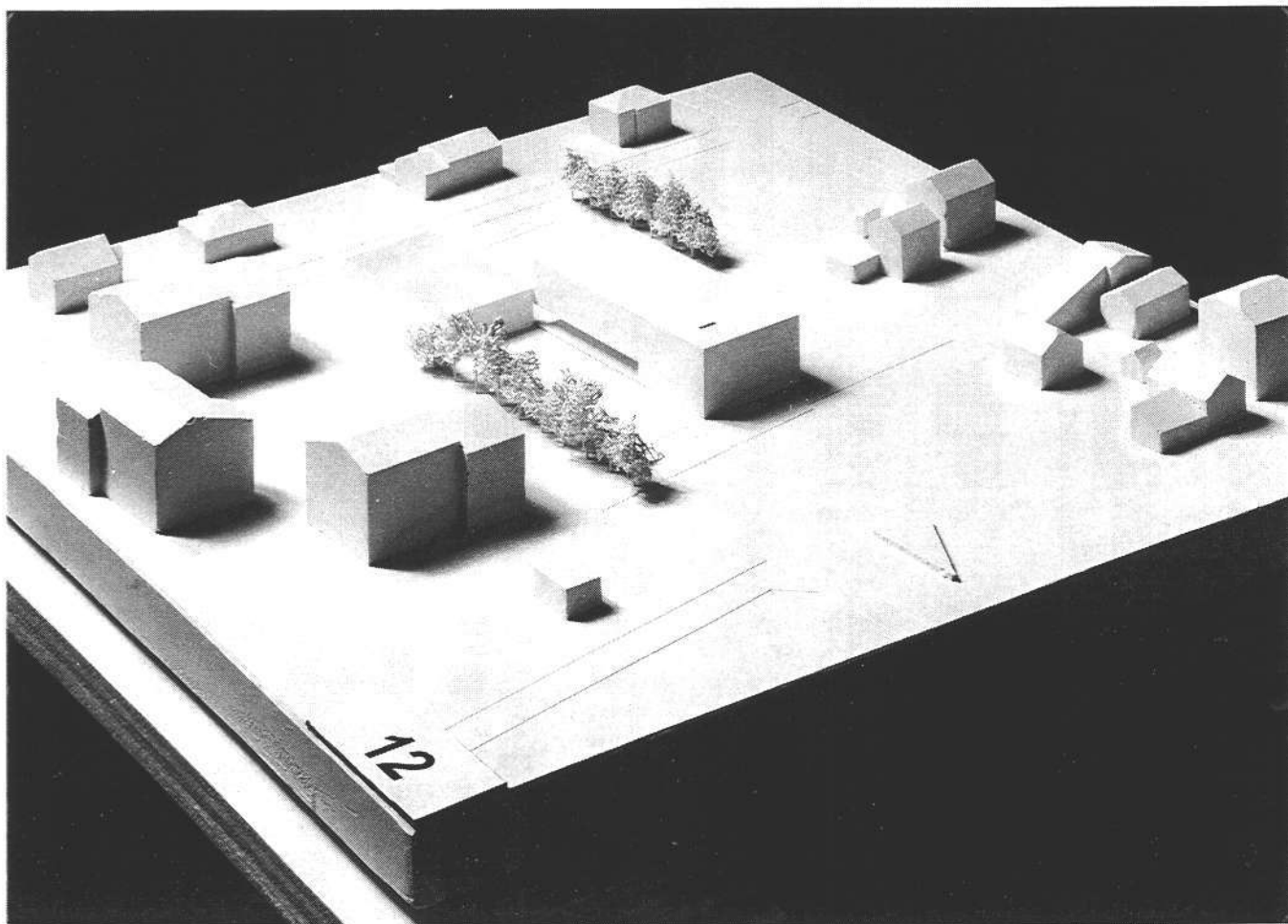
Projet No 4	<b>33.10.65</b>
Projet No 8	<b>25.60.32</b>
Projet No 12	<b>11.70.17</b>
Projet No 13	<b>87.47.67</b>
Projet No 20	<b>17.26.50</b>
Projet No 31	<b>79.65.06</b>
Projet No 35	<b>12.12.65</b>
Projet No 36	<b>72.72.72</b>
Projet No 38	<b>26.10.06</b>
Projet No 40	<b>12.09.97</b>



Projet No 4 33.10.65

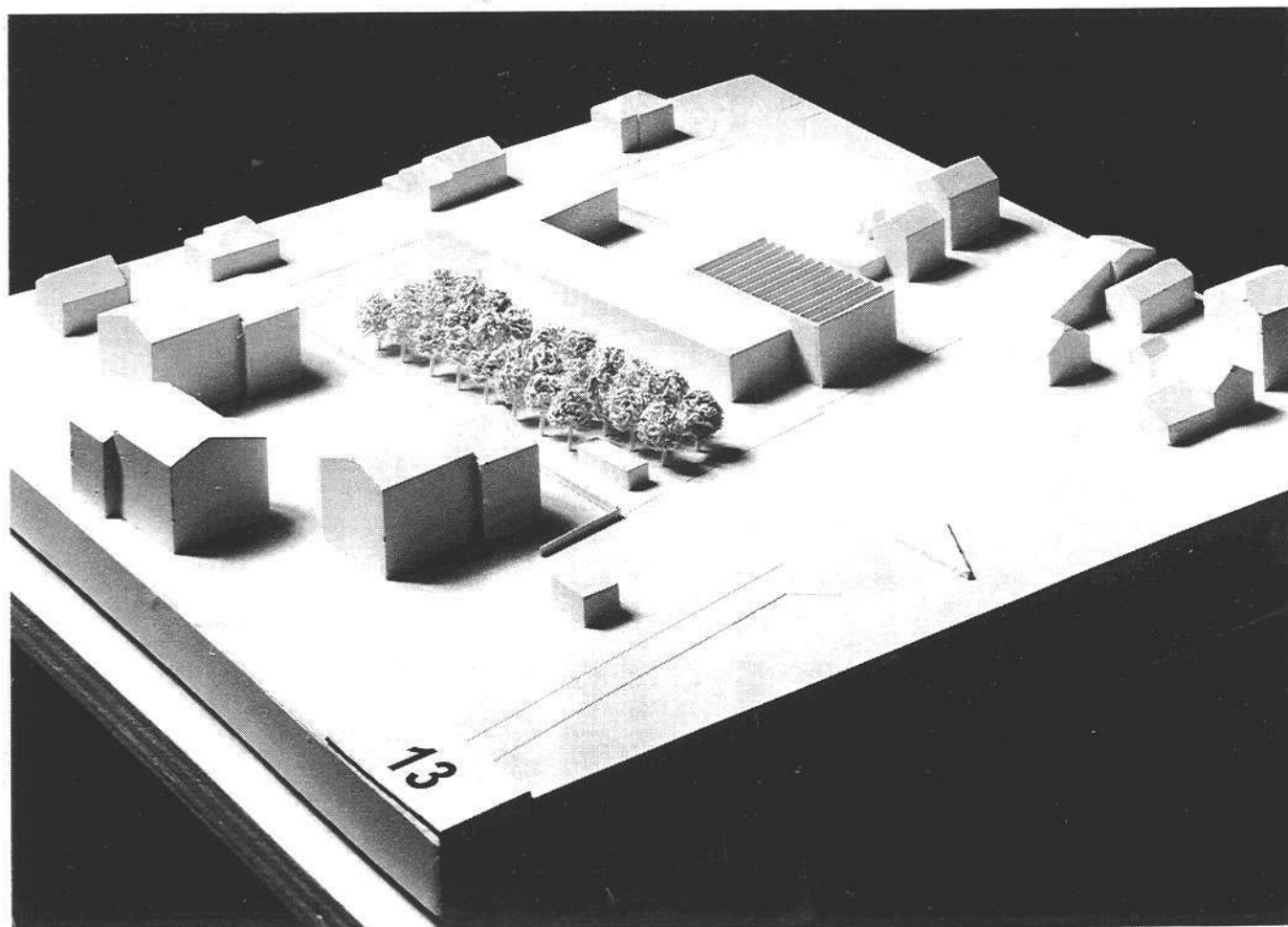
Projet No 8 25.60.32

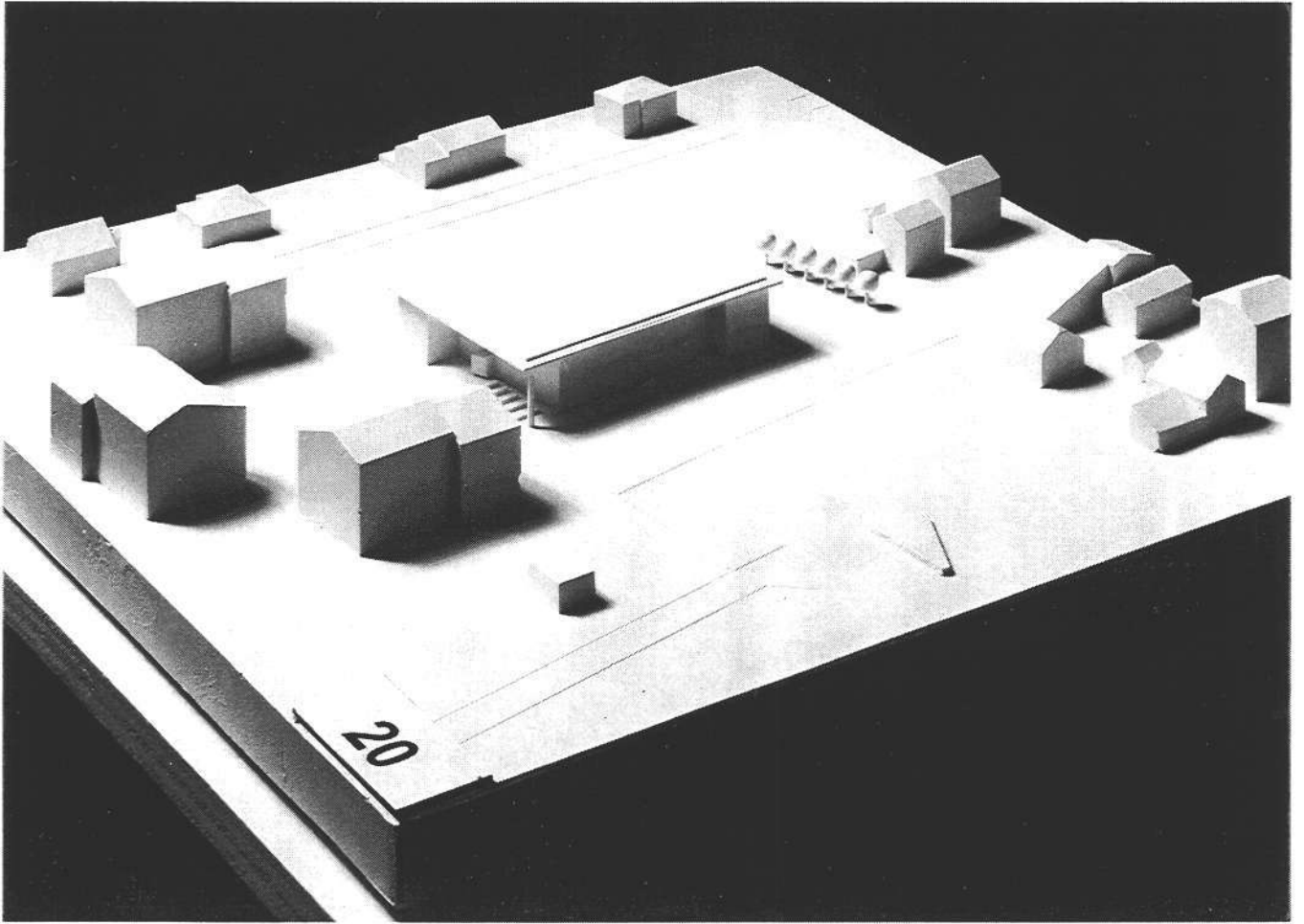




Projet No 12 11.70.17

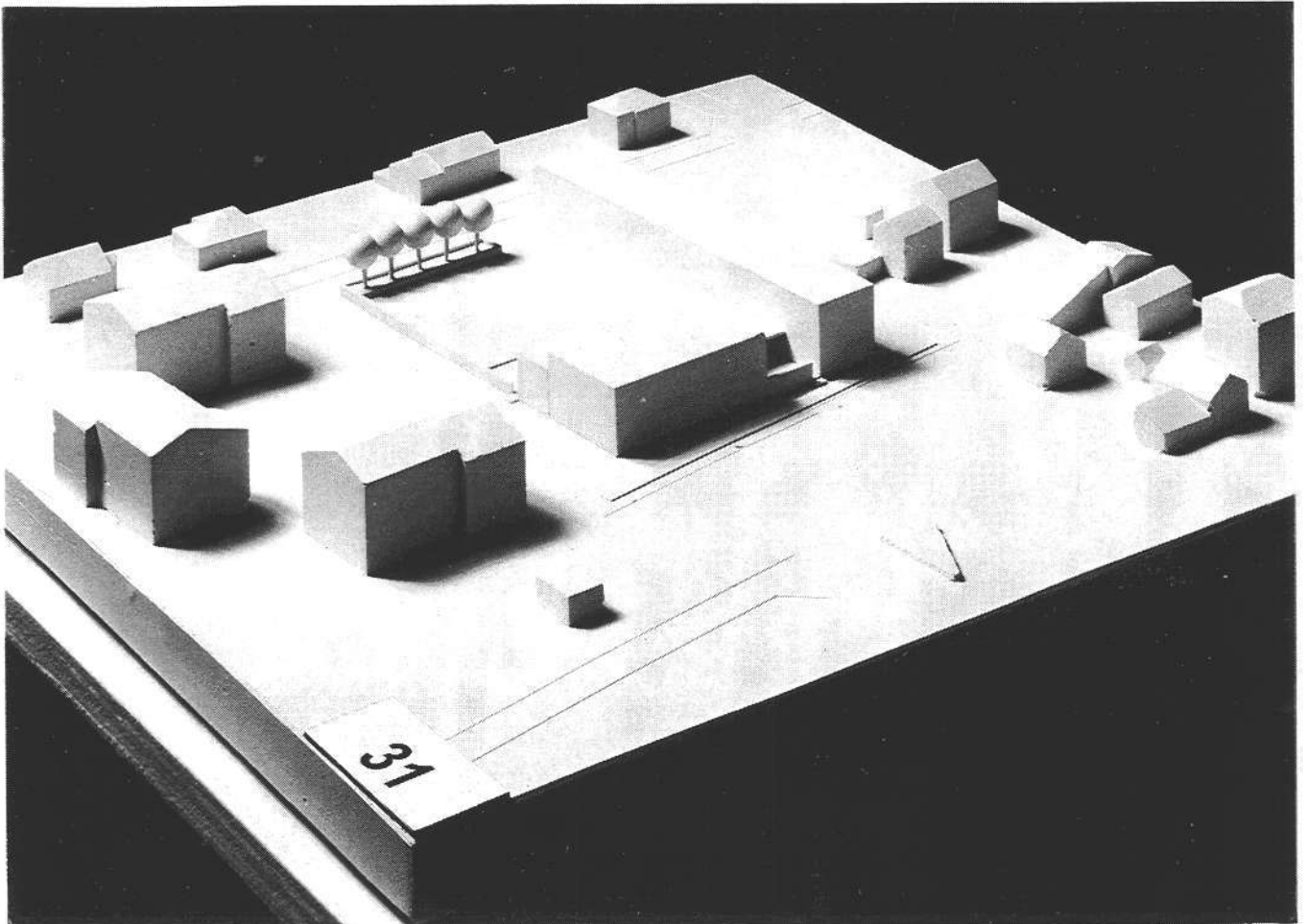
Projet No 13 87.47.67



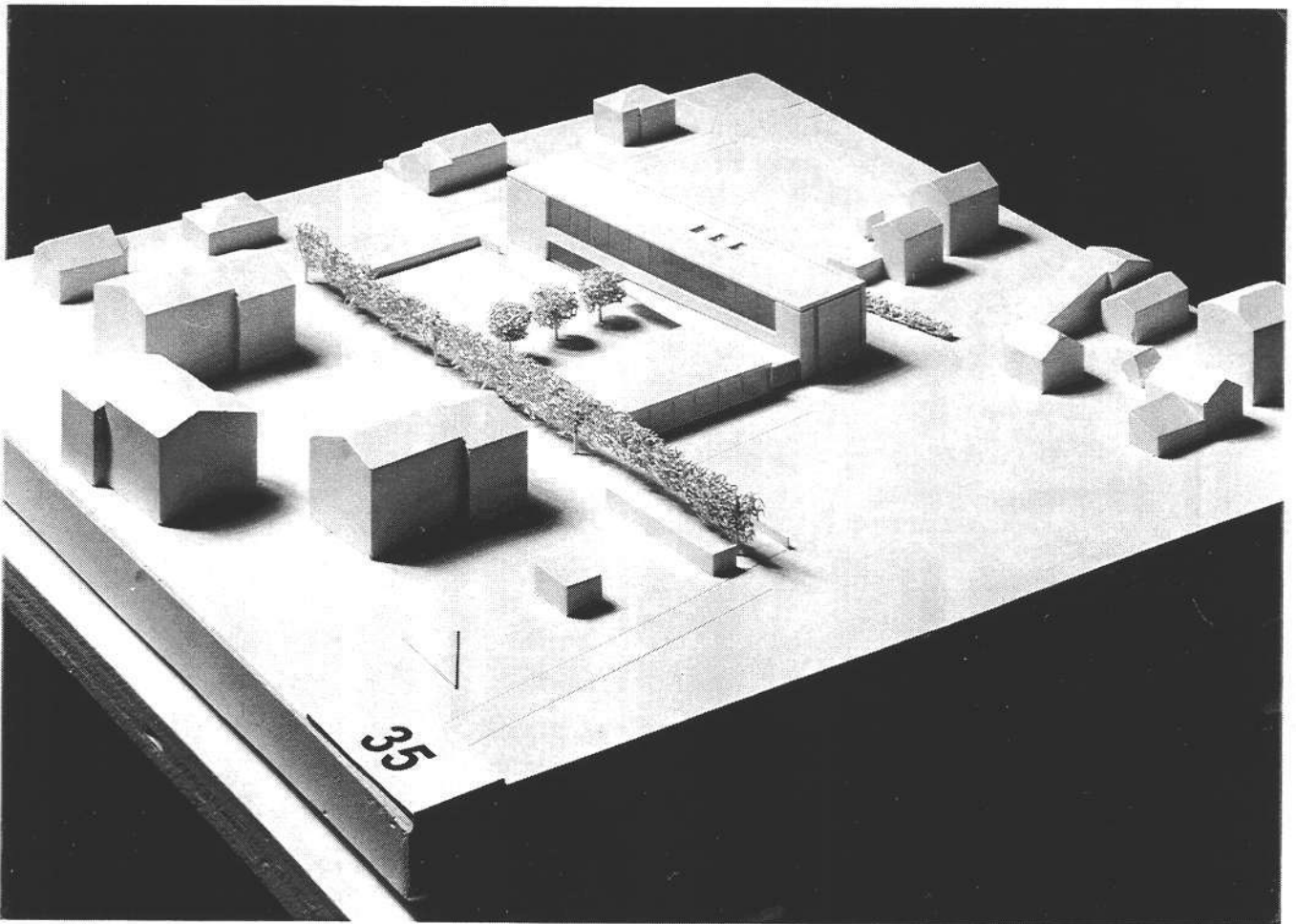


Projet No 20 17.26.50

Projet No 31 79.65.06

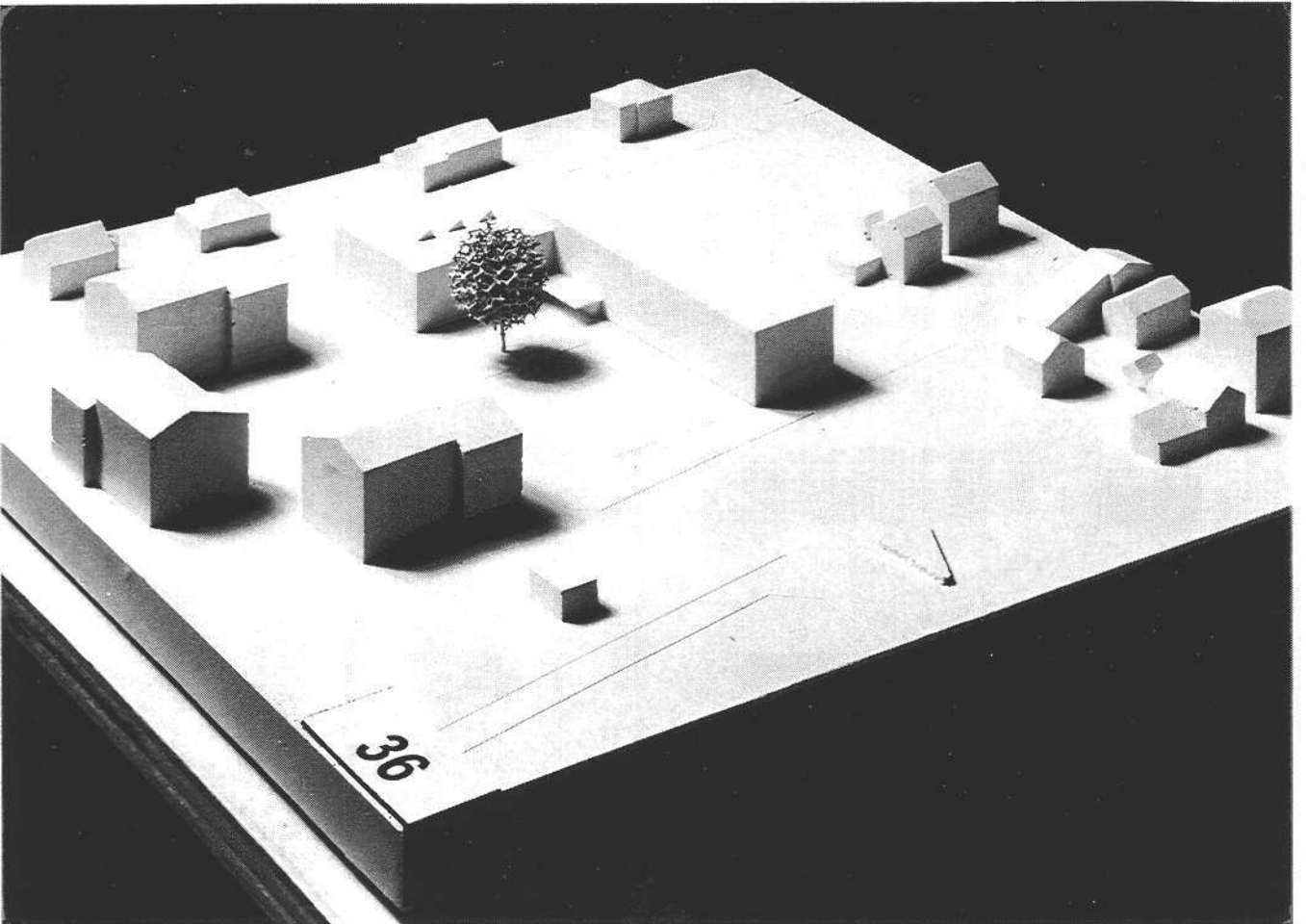


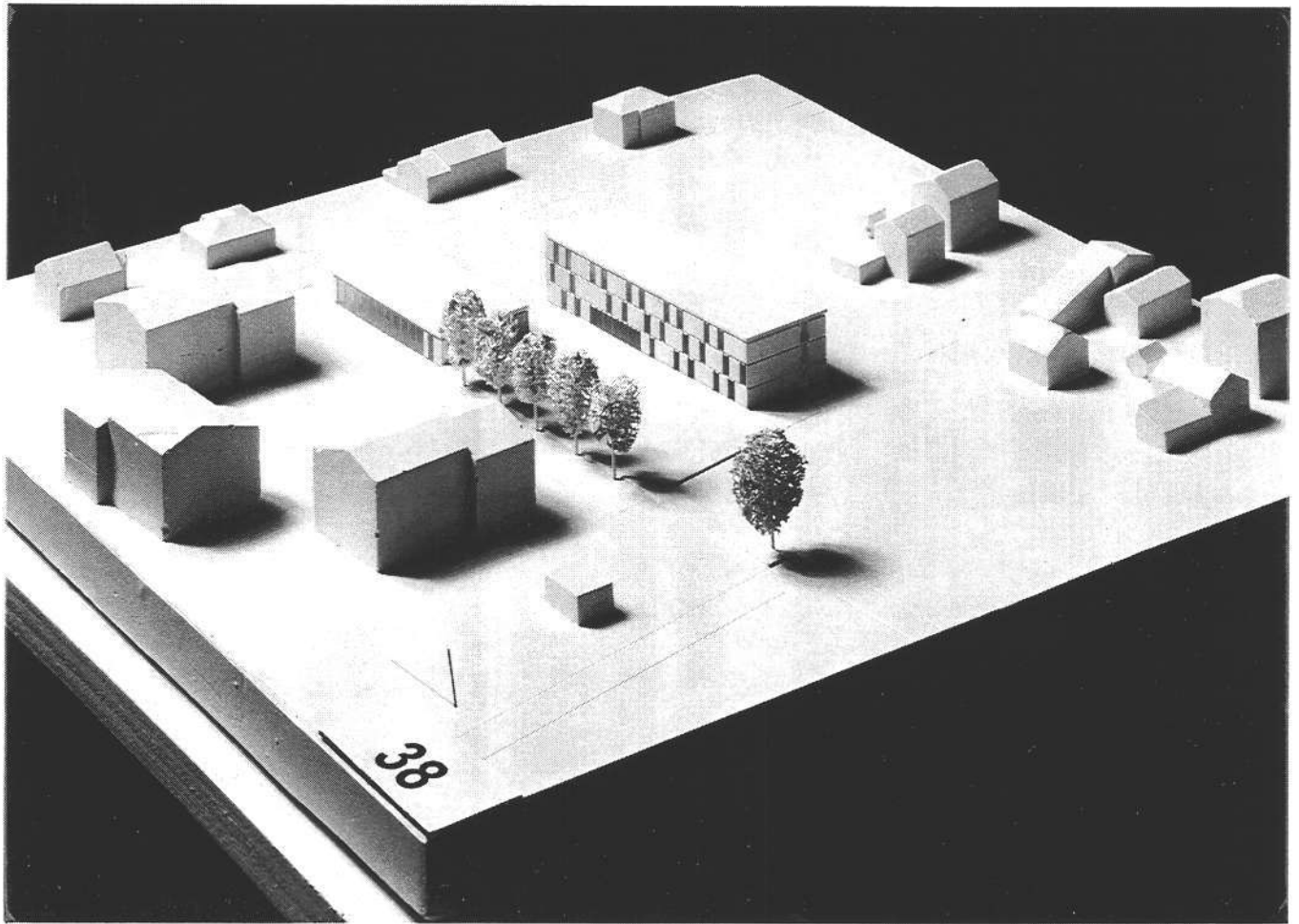




Projet No 35 12.12.65

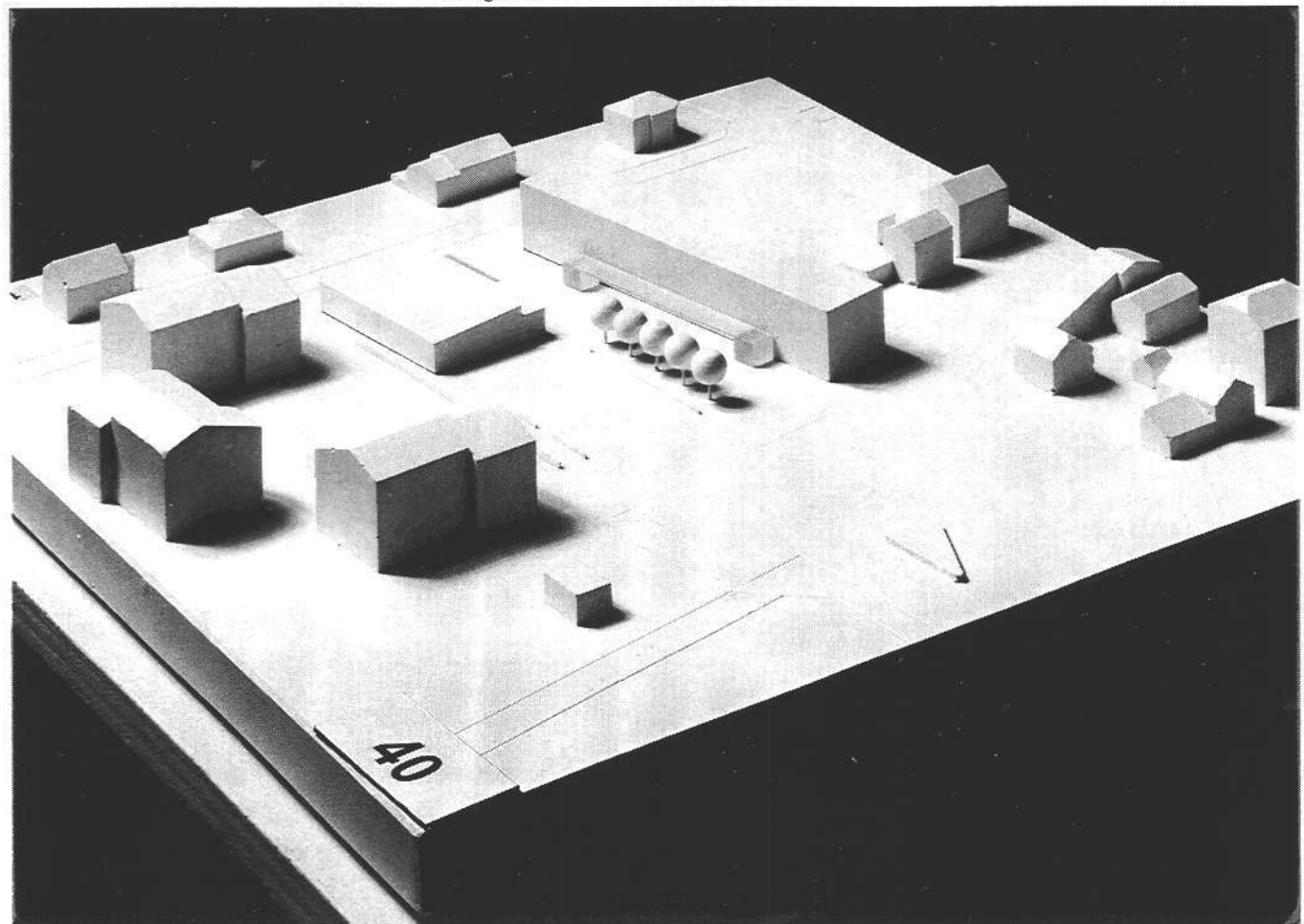
Projet No 36 72.72.72





Projet No 38 26.10.06

Projet No 40 12.09.97

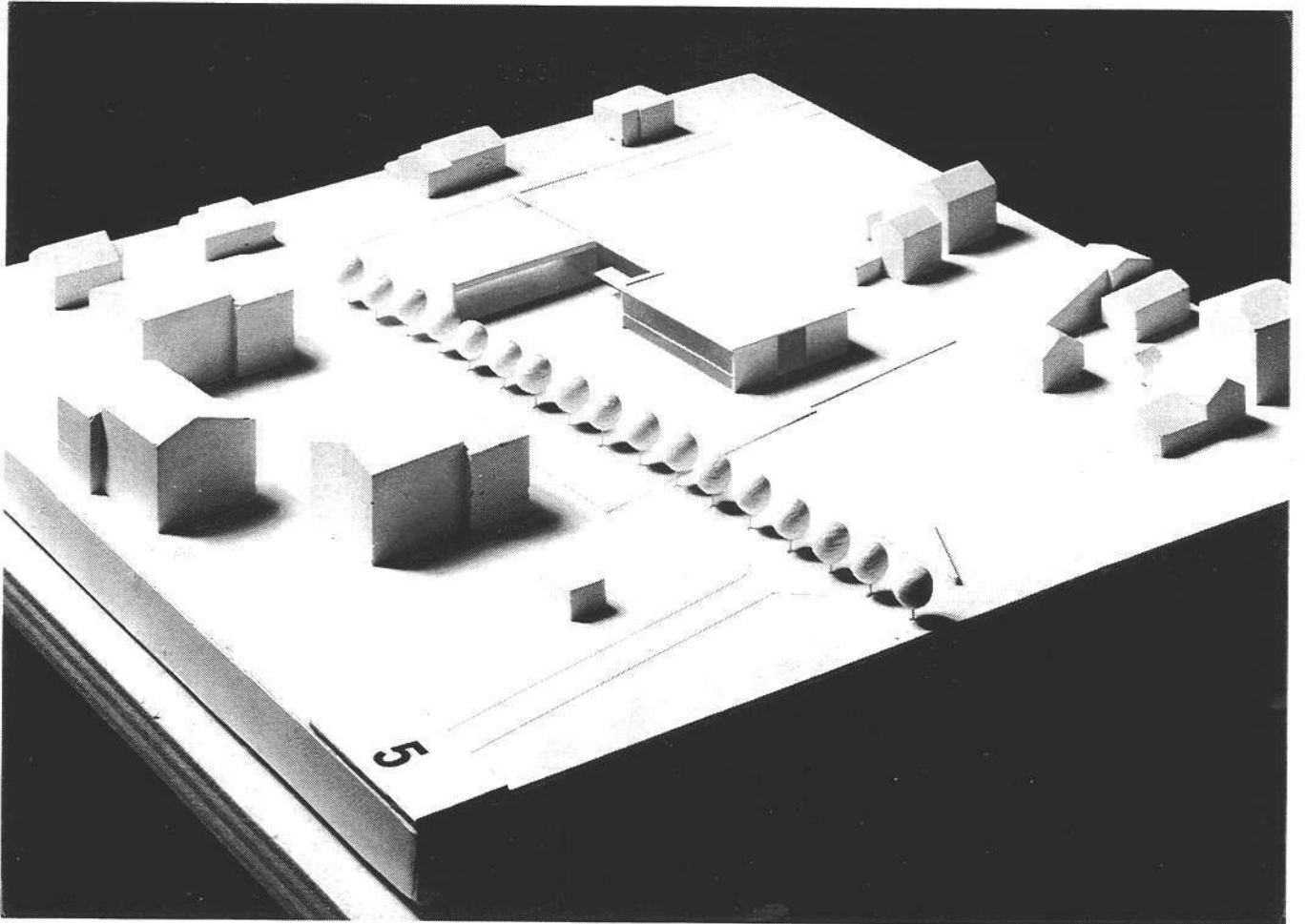


### **3.11 Analyse des projets restants**

Sur la base des critères généraux définis pour le deuxième et le troisième tour, le jury procède à l'analyse plus détaillée des projets restants. Il résume, ci-après, la critique de ces projets.



Projet No 5 73.57.52



Le projet est caractérisé par l'articulation de deux bâtiments de même hauteur : un corps à deux niveaux contenant les salles de classes s'allonge sur le côté ouest du terrain, perpendiculairement à la route de Vétroz. A cet élément s'appuie, dans la partie sud, le volume de la salle de gymnastique. La surface de terrain délimitée par ces deux corps est reliée au nouvel axe nord-sud et traitée en une sorte de cour de récréation et de surface de sports.

Le projet, précis dans la disposition et dans l'orientation des espaces, n'aboutit pas à la création d'un site urbain, bien qu'il entretienne de bonnes relations avec les constructions voisines.

Ce projet présente les salles de classes à l'ouest avec une partie à double orientation dans sa tête nord. Les éléments spéciaux du programme scolaire sont orientés à l'est. Une cour d'entrée est clairement définie entre le terrain de sports au nord, devant les salles de classes spéciales, et la salle de gymnastique au sud.

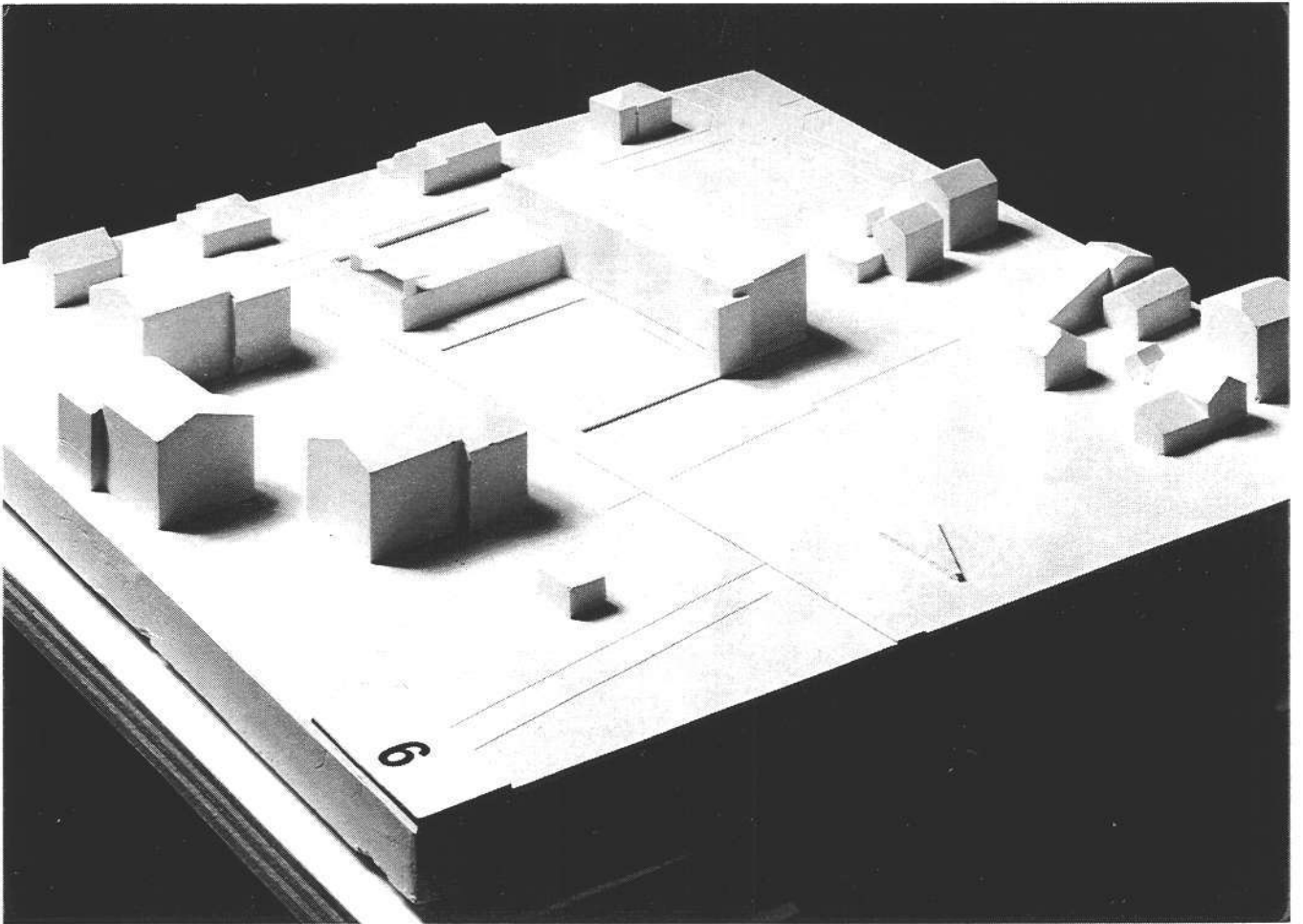
L'entrée principale s'ouvre sur un hall bien dimensionné. La salle de gymnastique peut être utilisée de manière indépendante grâce à une petite entrée au sud. Le projet comprend deux niveaux de classes et abaisse la salle de gymnastique d'un niveau afin de maintenir une hauteur de toiture uniforme. Les espaces communs n'offrent pas un grand intérêt. La forme et l'éclairage des classes sont bons, l'éclairage naturel de la salle de gymnastique devrait être mieux contrôlé au sud.

La salle de gymnastique crée de l'ombre sur la cour de récréation.

Le dessin présente des façades lisses et bien différenciées, complétées par un marquage des éléments principaux de structures. Le projet s'exprime avec une certaine légèreté. La maîtrise des articulations peut difficilement être vérifiée à cette échelle, elle semble assez délicate.

La structure porteuse du projet est simple ; le développement des façades et toitures, les matériaux présentés et le cube corrigé (à la hausse !) se situe en-dessous de la moyenne.

Projet No 6 00.14.75



Le bâtiment scolaire est situé sur les côtés sud et ouest d'un rectangle « minéralisé » dont la géométrie est ordonnée par le parcours qui le lie au bâtiment de l'ancienne école et à la rue Centrale.

Sur le côté ouest se trouve le bâtiment allongé qui abrite les salles de classes organisées sur trois niveaux tandis que sur le côté sud, greffé à la barre, se situe le volume à un étage de la salle de gymnastique semi-enterrée.

Le projet exprime clairement la volonté de former un espace public dans cette zone de construction dispersée.

En forme de « L », il marque l'angle sud-ouest de la parcelle et inscrit une cour d'entrée entre ses volumes en laissant la place de sports au nord. Les espaces extérieurs dégagés et l'occupation du terrain sont bons.

L'entrée principale est clairement définie mais la nécessité de créer un accès secondaire au sud, pour les élèves provenant de cette direction, amoindrit cette qualité.

L'indépendance de la salle de gymnastique est assurée. Le projet se réalise sur quatre niveaux. Un enterré pour la salle de gymnastique et trois niveaux en salles pour les classes.

L'auteur utilise judicieusement la toiture de la salle de gymnastique pour en faire un « petit théâtre ». Les salles de classes sont un peu profondes et l'éclairage bilatéral est amoindri par la largeur des corridors.

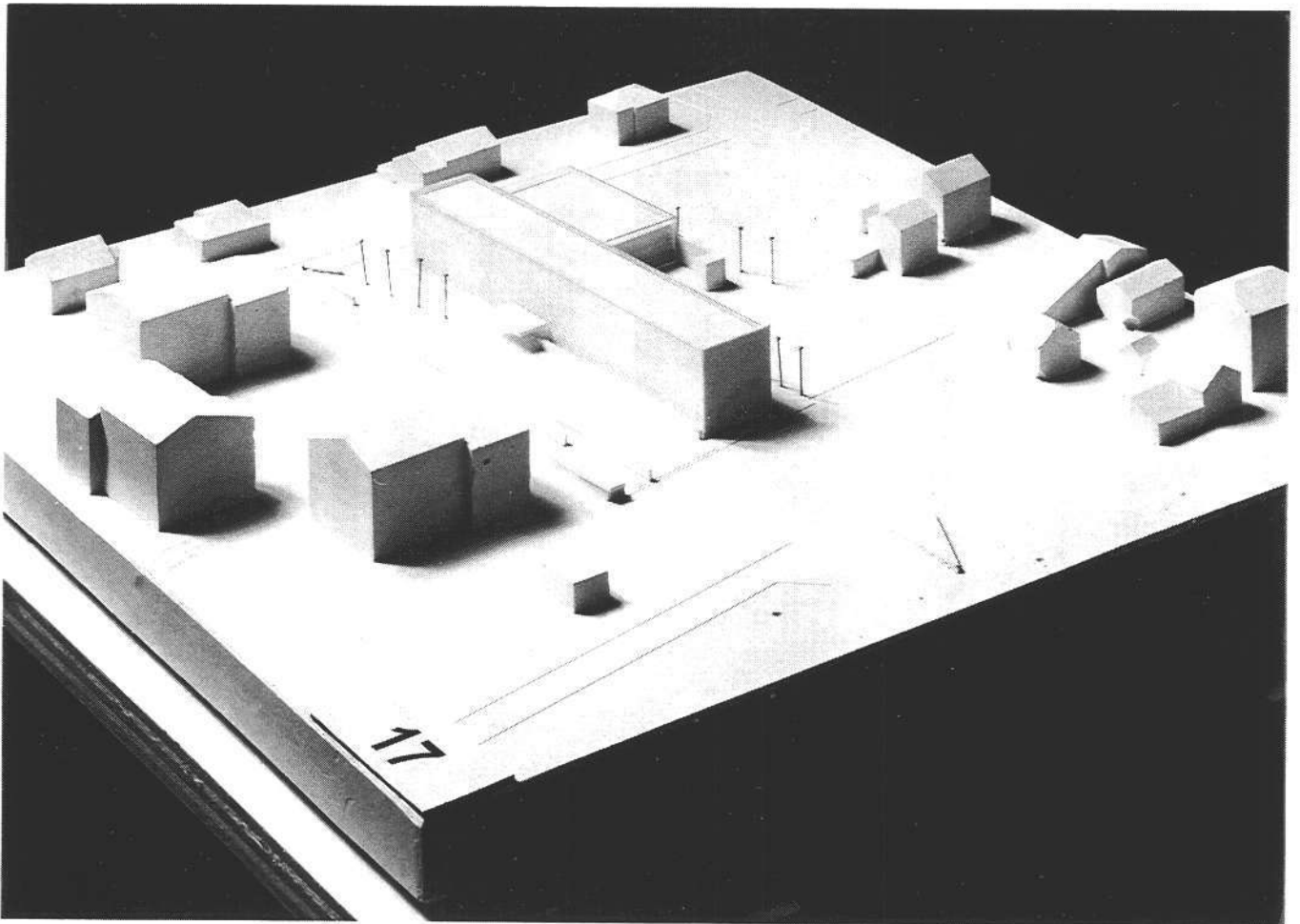
Il y a lieu de relever positivement la coupe dans la toiture du dernier étage des salles de classes. L'éclairage naturel de la salle de gymnastique est bien équilibré entre le nord et le sud. Les espaces intérieurs sont simples et bien éclairés. La position et l'expression du groupe sanitaire situé à l'angle nord-est devraient être vérifiées. La relation entre la cour et l'entrée principale manque de cohérence.

L'implantation du bâtiment des classes à une distance généreuse de la limite ouest donne un bon dégagement aux classes. L'absence de dessin de la structure porteuse sur la salle de gymnastique provoquera un décalage des niveaux. La position du local d'engins devrait être vérifiée.

L'architecture des façades accompagne avec clarté et cohérence la volumétrie et l'organisation générale du projet. Les rapports entre les éléments principaux sont bien clarifiés.

La structure du projet ne pose pas de problème particulier sauf pour la toiture de la salle de gymnastique (inexistante). Le volume déclaré est en-dessous de la réalité. Le développement des façades est assez important. Le coût de ce projet se situe dans la moyenne supérieure.

Projet No 17 23.50.00



Le projet se compose d'un bâtiment en barre sur trois étages (salles de classes) situé perpendiculairement à la vallée et par un corps plus bas (salle de gymnastique) situé à côté de la barre, dans la partie sud-ouest du terrain.

Il s'agit d'un projet qui tient compte de l'échelle du territoire en cherchant un rapport direct avec le paysage et en s'imposant en tant que bâtiment public implanté à l'intérieur d'une urbanisation diffuse, ou mieux d'une campagne urbanisée du fond de la vallée.

A travers sa position et son orientation, il cherche, en plus, à établir une relation précise avec l'urbanisation alentour, en prolongeant et en concluant l'axe nord-sud des bâtiments publics du village (église, vieille école), et en contrôlant le rapport spatial avec les constructions résidentielles à l'est du terrain.

La barre est située au milieu de la parcelle en créant, de cette façon, « deux parties » de terrain. La partie est, le long de laquelle se greffe le parcours piéton, devient place publique pavée et cour de récréation tandis que la partie ouest reste plus privée en accueillant toutes les activités sportives.

La position de la salle de gymnastique, en formant le front sur la rue, crée en même temps la protection du parc et des activités sportives de l'école.

L'implantation en soi est précise mais le fait d'avoir donné deux orientations aux salles de classes enlève de la clarté au dispositif architectural.

L'entrée dans le projet se fait depuis un espace bien défini à l'est et clairement relié au centre du village et à la zone d'habitation dispersée. Une seule entrée permet l'accès à l'école et à la salle de gymnastique. L'indépendance de cette dernière est facilement réalisée par des portes fermant les circulations conduisant aux classes, l'accès aux étages reste cependant possible. L'école s'installe sur trois niveaux et la salle de gymnastique s'implante au premier niveau de sous-sol. Les relations entre elles sont bonnes.

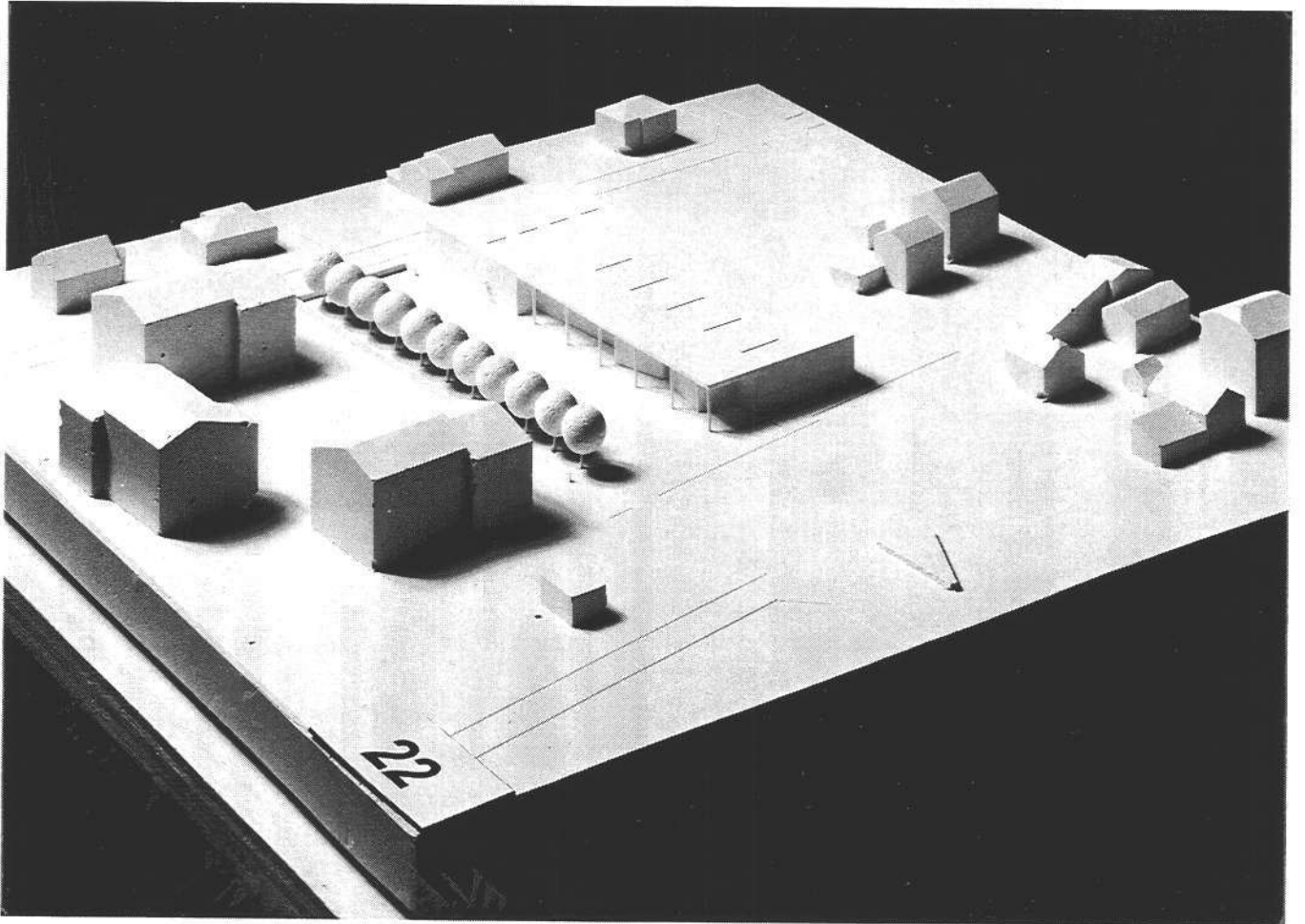
Les classes s'orientent à l'est dans la branche nord du projet et à l'ouest dans sa branche sud. La classe « normale » du premier étage est préteritée par son ouverture sur la toiture de la salle de gymnastique.

Les espaces intérieurs sont simples, le hall d'entrée manque de générosité. Les salles de classes sont bien dimensionnées, l'éclairage de la salle de gymnastique, est-ouest, est bon, la lisibilité du plan ne permet pas d'en approfondir les qualités.

L'architecture s'exprime par un graphisme laissant une grande liberté d'interprétation tant à son auteur qu'au spectateur.

La structure et la forme générale du projet sont claires et simples. L'absence d'indications des matériaux rend difficile une évaluation des coûts. Ils devraient cependant se situer dans la moyenne.

Projet No 22 12.52.16





Le projet, avec la formation d'un socle rectangulaire, définit précisément la surface de l'espace public : une surface plane sur laquelle vient se situer le bâtiment scolaire et qui délimite la nouvelle place urbaine à l'intérieur d'un tissu qui mélange encore agriculture et constructions résidentielles dans cette portion du fond de la vallée.

Le projet regroupe tous les éléments du programme sous un seul toit. Il implante les classes à l'ouest et la salle de gymnastique au sud. Un grand espace bien délimité, mais à l'aménagement non défini, crée un grand socle et reçoit la façade ouverte de l'école avec ses espaces couverts et son entrée. La graduation progressive des espaces de plein air en passant par le couvert, l'intérieur ouvert puis les espaces « privés » des classes, sont remarquables. La qualité des espaces d'accueil et de distribution est excellente, elle permet une appropriation et une utilisation différenciée.

La forme, l'organisation et l'éclairage naturel des classes sont bons. L'accès indépendant de la salle de gymnastique est possible depuis le « ponton » conduisant au terrain ouest.

La toiture est réalisée sur niveau uniforme grâce à l'implantation au niveau inférieur de la salle de gymnastique. L'éclairage des espaces de circulation et des classes est bon. Les ouvertures en façade de la salle de gymnastique sont trop nombreuses et limitent l'utilisation des parois.

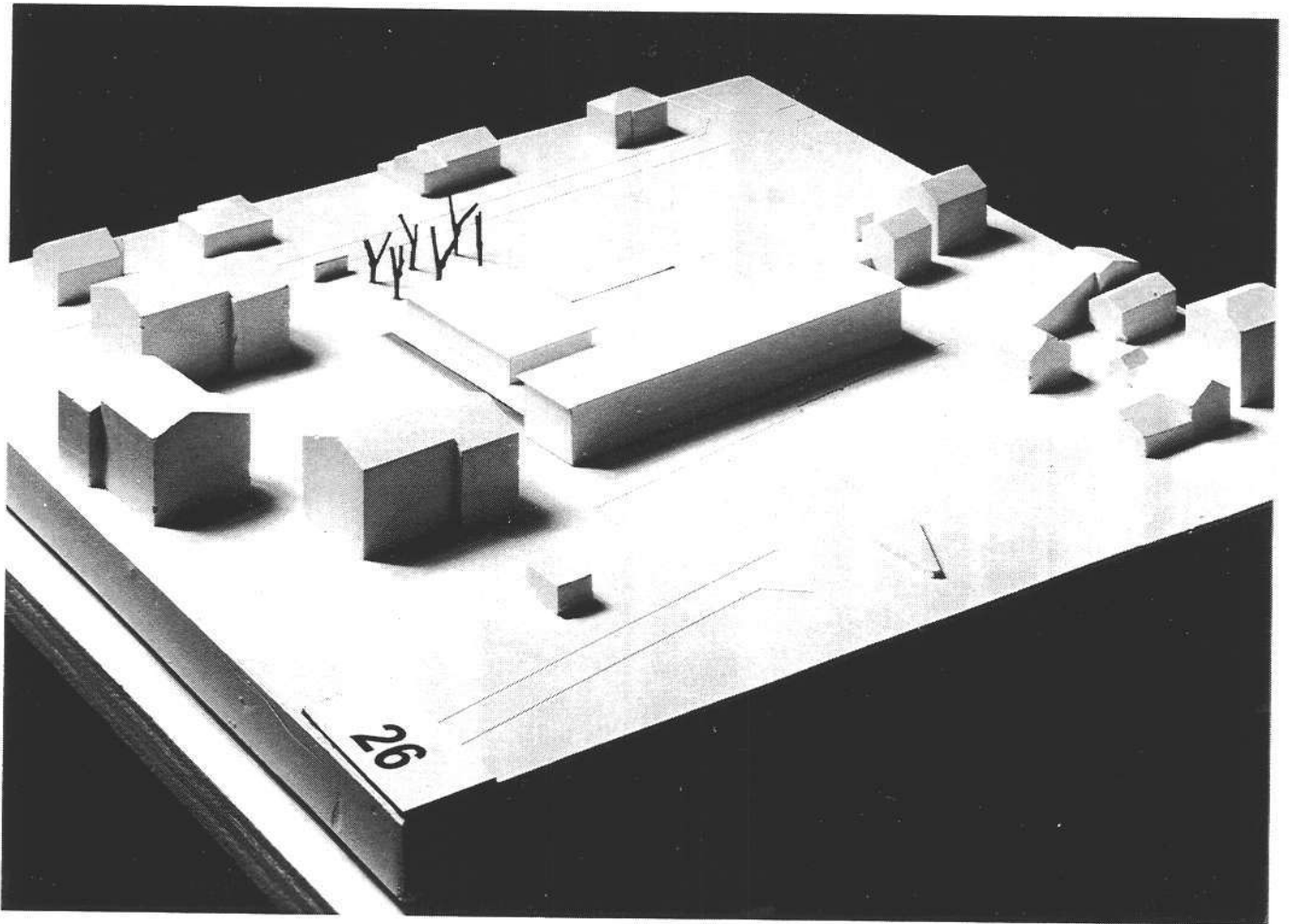
Cet éclairage doit être contrôlé en tenant compte de l'apport des ouvertures dans la toiture et des nécessités de tempérer l'ardeur du soleil au travers des vitrages en façade. La cinquième façade, très importante par sa dimension et la vue que l'on en a depuis le coteau, est architecturée par les « fenêtres » de l'espace de circulation et de la salle de gymnastique. Une végétalisation pourra faire vivre cette toiture au gré des saisons.

Le projet exprime un très grand calme et une très grande unité tout en se présentant de manière différenciée selon l'orientation et le contenu du bâtiment. Il s'ouvre généreusement par ses façades de verre du côté de l'espace public d'accueil et contrôle ses ouvertures sur les trois autres faces en position de respect envers ses voisins. Sa faible hauteur lui permet de s'implanter discrètement dans son environnement bâti.

La structure du projet est clairement exprimée dans la partie des classes. Tout le secteur des circulations reste cependant muet. Il devrait être l'objet d'une attention particulière afin d'éviter un renchérissement inutile du coût. Le volume vérifié est supérieur à celui annoncé mais il reste proche de la moyenne. Le développement de la toiture est supérieur aux projets réalisés sur trois niveaux mais celui des façades se situe en-dessous de la moyenne des projets analysés. Le coût au cube de ce projet se situe en-dessous de la moyenne.



Projet No 26 70.48.53



Le projet se caractérise par une implantation unique et assez originale par rapport aux autres projets.

Il assume comme priorité le rapport avec la partie nord du village et avec la vue du versant nord de la vallée du Rhône, constitué par le coteau des vignes et les villages du haut de la commune. Il s'implante par une barre parallèle à la vallée sur l'extrémité septentrionale du terrain en orientant les salles de classes vers le nord. La barre constitue ainsi une sorte de limite entre le village et l'urbanisation résidentielle qui a occupé récemment le fond de la vallée.

L'élément de la salle de gymnastique est placé au sud de la barre sur le côté est du terrain, de manière à former sur le côté ouest une cour privée où se trouvent le terrain de sports et la cour de récréation. La position de ce volume forme aussi un front sur le côté est du terrain consolidant ainsi l'axe du parcours piéton provenant du village.

L'articulation entre la salle de gymnastique et la barre sert d'entrée et de hall d'accueil au complexe.

Ce projet part d'une bonne analyse du site et tient compte de la lumière constante pouvant provenir du coteau viticole dominant au nord. L'organisation générale est bonne mais sa position à l'extrémité nord du terrain et surtout la proposition de deuxième étape affaiblissent cette proposition d'orientation au nord des salles de classes. Un décalage vers le sud de l'ensemble du projet aurait donné un espace suffisant devant la façade nord des salles de classes.

De par la position de ses éléments, le projet crée un espace de cour privée au centre du terrain. Cet espace est accessible en passant par le hall d'entrée. Les espaces et couverts situés à l'est de la salle de gymnastique ne correspondent pas aux besoins d'une cour de récréation et dévalorisent la zone d'entrée. Le dispositif d'entrée privilégie la salle de gymnastique, son utilisation indépendante est possible à condition de fermer l'ouverture reliant le hall à la zone de circulation verticale de l'école.

Le projet installe les classes sur trois niveaux et la salle de gymnastique en rez-de-chaussée. Les salles de classes ont une forme et une orientation possibles. Le projet aurait pu être amélioré en créant une véritable transparence entre les classes et le corridor : le dispositif des fenêtres et des armoires proposé ne permet pas un éclairage bilatéral.

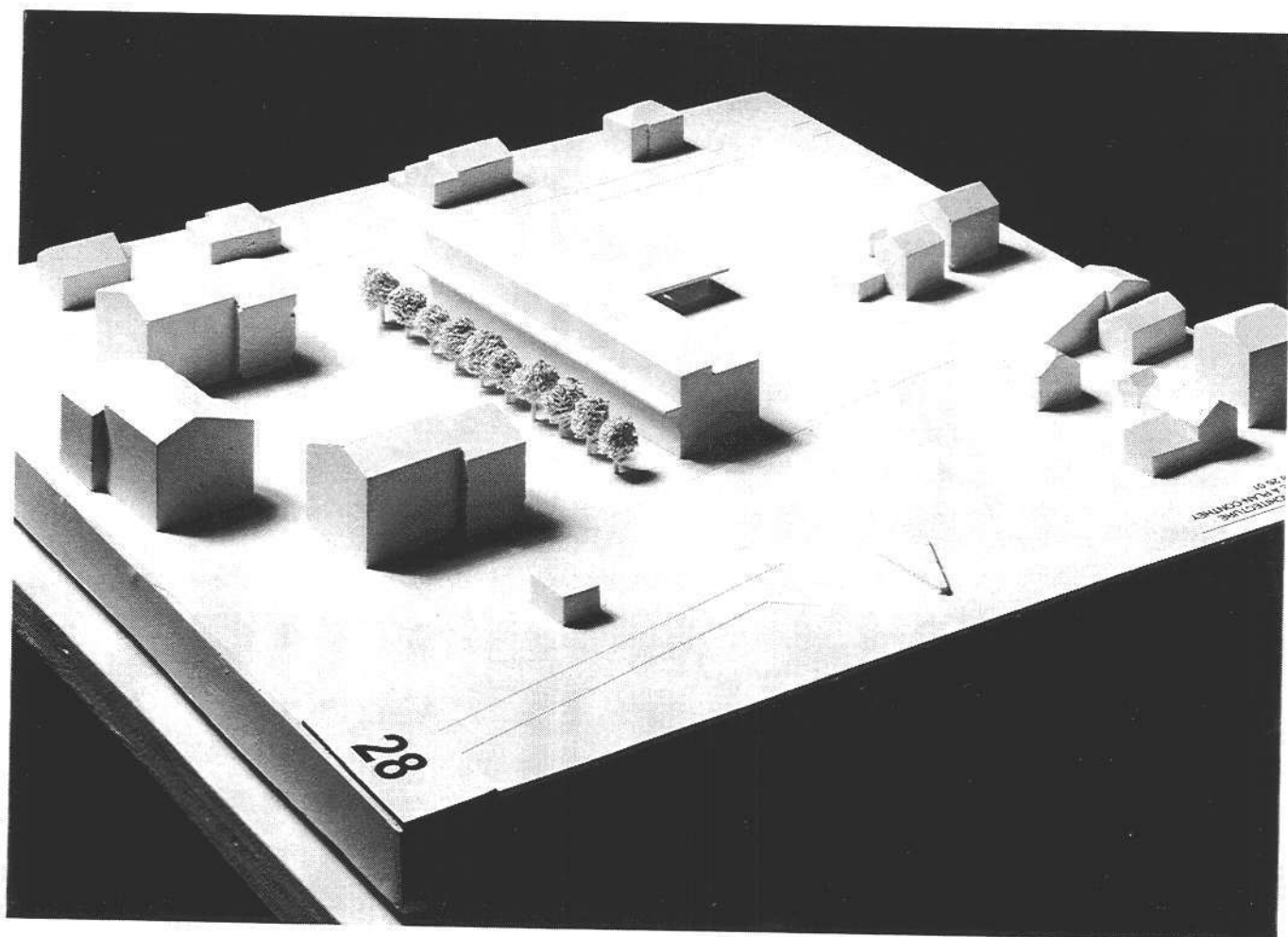
L'éclairage de la salle de gymnastique proposé en façade est manqué de surface.

Les espaces intérieurs sont rigoureusement organisés ; ils manquent, à l'exception du hall d'entrée, d'un peu de générosité.

L'expression architecturale est cohérente avec une légère différenciation des façades et une bonne lisibilité du parti et des matériaux.

Le projet est clair dans ses volumes et ses structures, il présente un coût favorable.

Projet No 28 38.26.01



Le projet se compose de deux volumes : une barre de trois étages contenant les salles de classes orientées perpendiculairement à la vallée, et le corps de la salle de gymnastique située sur l'angle sud-ouest du terrain latéralement à la barre. Il interprète de manière exemplaire le thème de l'urbanisation ouverte en développant son parti de façon plus radicale et plus cohérente.

La barre, légèrement poussée vers l'est, dégage un maximum de surface libre à l'ouest du bâtiment. Cette surface cultivée en vignes devient un espace vers lequel s'ouvre la barre et où « flotte » comme un navire le volume de la salle de gymnastique relié à la barre uniquement par un « pont ».

La lecture du territoire aboutit à un parti qui assume le vignoble comme élément poétique et support même du projet. Cette condition est accentuée par l'idée ingénieuse de poser le terrain de sport sur la salle de gymnastique en forme de terrasse, dominant les vignes et projetée sur le paysage environnant.

La bande de terrain à l'est de la barre devient cour de récréation respectivement espace public de l'école en n'ayant pas la prétention de devenir place du village.

Le volume de la barre, tout en exprimant le caractère de bâtiment extraverti, établit un rapport avec l'échelle territoriale et se pose de manière extrêmement précise face à l'urbanisation avoisinante. Elle constitue un prolongement de l'axe des bâtiments publics du village constitué par l'ancienne école et l'église, en contrôlant en même temps l'espace formé par les bâtiments résidentiels voisins.

La clarté du parti se reflète aussi dans l'organisation des espaces intérieurs de la barre, avec la « bande » des salles de classes orientées vers l'espace du vignoble à l'ouest, et la « bande » des espaces de circulation et de distribution vers la cour de récréation à l'est.

L'organisation générale du projet est bonne. L'entrée se fait naturellement depuis le grand espace de cour situé à l'est. Ce dispositif permet de conduire facilement tant vers les classes que vers la salle de gymnastique. L'entrée manque un peu de générosité et son hall s'apparente plus à un sas d'entrée. La qualité des espaces de circulations verticales et horizontales dans l'espace créé le long des salles de classes compense un peu cette « pauvreté ».

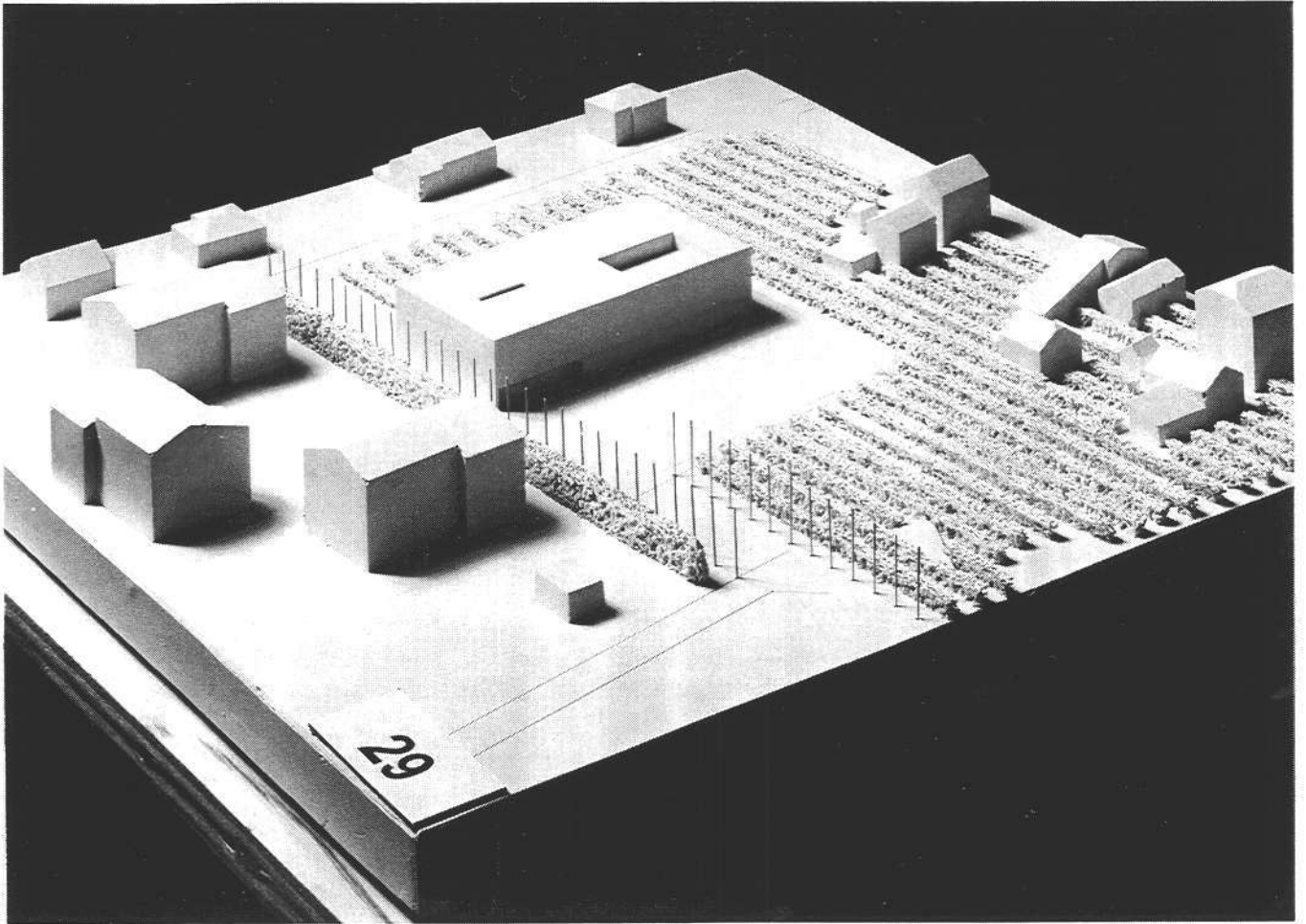
Le dispositif des salles de classes est bon tant par la forme que par l'orientation. La proposition de façade, contrôlée par des volets verticaux, correspond bien aux réalités d'ensoleillement d'une façade ouest. Il est possible que ce dispositif diminue l'impact négatif du bruit des sportifs s'exerçant sur le toit de la salle de gymnastique pendant les heures de cours.

L'organisation des locaux annexes à la salle de gymnastique est bonne malgré l'éloignement des locaux d'engins. La maîtrise de l'éclairage de la salle de gymnastique devrait être contrôlée en tenant compte des exigences liées aux quatre orientations différentes.

L'architecture du projet s'exprime par une très grande clarté des formes et des façades. Le système d'obturation de ces dernières donnera de la vie au bâtiment. L'expression de la salle de gymnastique est particulièrement élégante.

Les structures du projet sont rigoureusement organisées. Le développement des façades est important malgré la simplicité des formes. Le mode de réalisation : verre et volets, constitue un facteur de renchérissement. La surface des toitures se situe dans la moyenne et le cube contrôlé au-dessus.

Projet No 29 12.57.36



Ce projet propose de contenir tous les espaces et toutes les fonctions du programme dans un seul bâtiment compact. Ce « container » vient se poser au milieu du terrain selon une géométrie définie par l'axe de liaisons nord-sud. Ce genre de bâtiment autonome et fermé en soi-même ne permet pas de qualifier le site en tant que lieu public. La position des espaces extérieurs (cour de récréation et champ de sports) comme l'orientation des espaces intérieurs (salles de classes) restent casuelles.

En implantant toutes ses fonctions sous un même toit, dans une forme simple et un volume réduit, le projet induit des relations intérieures courtes et efficaces.

Le dispositif d'entrée tient compte de la situation de l'école dans le site en s'ouvrant largement vers le nord, le village ancien, et secondairement vers le sud, la zone d'habitat dispersé. Ses deux entrées délimitent un hall d'une surface tout juste conforme aux besoins. Ce hall s'ouvre vers le haut autour de l'escalier. La coupe transversale B-B laisse planer un doute sur les qualités de cet espace. L'indépendance de l'utilisation de la salle de gymnastique peut être assurée.

Les espaces extérieurs, cour, parking et place de sports, implantés au nord du bâtiment, manquent de sensibilité et de cohérence.

Les espaces intérieurs sont efficaces mais exigus, l'ouverture sur la salle de gymnastique permet de leur donner un peu « d'air ».

Les propositions d'éclairage et d'ouverture de la salle de gymnastique en direction du nord et par la toiture correspondent bien aux besoins d'une telle salle de sports.

L'orientation au sud des salles de classes normales est acceptable pour autant que des protections solaires soient bien étudiées.

La simplicité du volume et le faible relief des façades correspondent bien à la volonté d'exprimer une architecture très sobre. Les problèmes rencontrés dans la qualité des espaces intérieurs laissent cependant planer un doute sur la pertinence de ce désir de simplicité à la limite de la pauvreté.

Le projet est extrêmement compact, ses structures sont rigoureuses. L'implantation de la salle de gymnastique directement contre des salles de classes et les espaces de circulation devrait être compensée par un système d'isolation contre les bruits d'impact. Malgré la nécessité de redoubler certaines structures et certains murs, ce projet, de par sa compacité, se situe en-dessous de la moyenne des coûts.



### **3.12 Tour de rattrapage**

Conformément à l'art. 44.1 du Règlement SIA No 152, le jury passe en revue tous les projets et confirme ses décisions.

#### 4. ATTRIBUTION DES PRIX

Sur la base de l'analyse détaillée des 7 projets retenus, le jury décide de classer et d'attribuer :

⇒ à l'unanimité, le

**1<sup>er</sup> prix : Fr.17'000.-- Projet No 22 - 12.52.16**

⇒ à la majorité, les prix suivants :

**2<sup>ème</sup> prix : Fr. 15'000.-- Projet No 28 - 38.26.01**

**3<sup>ème</sup> prix : Fr. 10'000.-- Projet No 6 - 00.14.75**

**4<sup>ème</sup> prix : Fr. 9'000.-- Projet No 17 - 23.50.00**

**5<sup>ème</sup> prix : Fr. 8'000.-- Projet No 26 - 70.48.53**

**6<sup>ème</sup> prix : Fr. 7'000.-- Projet No 5 - 73.57.52**

**7<sup>ème</sup> prix : Fr. 4'000.-- Projet No 29 - 12.57.36**

## 5. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

Arrivé au terme de son jugement, le jury recommande, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage, conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le projet No 22 - 12.52.16 pour la poursuite des études en vue de l'exécution.

Le jury se plaît à reconnaître le bon niveau des projets présentés dans ce concours. Il remercie les auteurs pour la contribution qu'ils ont apportée à la recherche d'une solution pour la réalisation de cette future école de Conthey.

## 6. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Conthey, le 24 octobre 1998

### Président :

Bernard **ATTINGER**

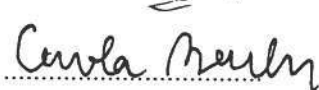


### Membres :

Claude **RAPILLARD**



Carola **BARCHI**



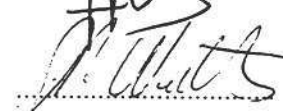
Sandro **CABRINI**



Philippe **GIROD**

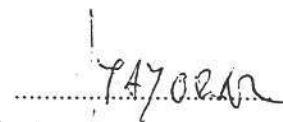


Jean-Pierre **WUTHRICH**

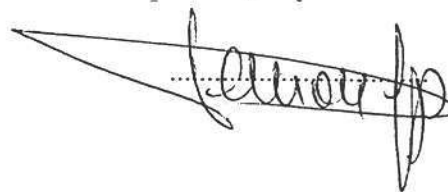


### Suppléants :

Laurent **MAYORAZ**



Jean-Pierre **PENON**



### Experts :

Pierre-Marie **GABIOUD**



## 7. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES

### 7.1 Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés.

**1er prix : Fr. 17'000.-- / Projet No 22 - 12.52.16**

Auteurs :

Jean Gérard Giorla et Mona Trautmann, Sierre

Collaboratrice :

Blandine Deschenaux

**2e prix : Fr. 15'000.-- / Projet No 28 - 38.26.01**

Auteurs :

Atelier Nord-Sud, Laurent Fesselet / Michael Vöchting / Pierre-Antoine Wanner, Vevey et Ueli Brauen et Doris Wälchli, Lausanne

**3e prix : Fr. 10'000.-- / Projet No 6 - 00.14.75**

Auteurs :

Jean-Philippe Métrailler, Muraz et Karim Vouilloz, Sion

**4e prix : Fr. 9'000.-- / Projet No 17 - 23.50.00**

Auteurs :

Cagna architectes + coll. Ass., Pierre Cagna, Sion

Collaborateur :

Wassili Dudan

**5e prix : Fr. 8'000.-- / Projet No 26 - 70.48.53**

Auteur :

Atelier Grégoire Baechler, Sion

Collaborateur :

Alexandre Rey

**6e prix : Fr. 7'000.-- / Projet No 5 - 73.57.52**

Auteur :

Pascal Varone, Sion

Collaborateurs

Serge Villé, Marc Klaus, Frédéric Dayer

**7e prix : Fr. 4'000.-- / Projet No 29 - 12.57.36**

Auteurs :

O. Galletti - C. Matter, Collombey

## 8. DIVERS

La présentation officielle de l'exposition aura lieu en présence d'une délégation du jury

**le vendredi 6 novembre 1998 à 18h30**

**dans le bâtiment « Daewo - Inchcape Conthey SA,  
situé dans la plaine de Conthey  
à proximité de la sortie de l'autoroute.**

L'exposition sera ouverte au public du 6 au 17 novembre 1998 de 16h00 à 20h00 et le samedi de 14h00 à 17h00. Le dimanche, elle sera fermée.

Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents au Service des bâtiments, monuments et archéologie, Place St-Théodule à Sion, du 17 au 30 décembre 1998. Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété de la Commune de Conthey.

LE PRESIDENT DU JURY

Bernard ATTINGER  
Architecte Cantonal



## 9. LISTE DES AUTEURS

- Projet No 1 - 25.16.92 Auteur : Bureau d'architecture U.V.A.I.,  
Jean-Louis ZUFFEREY, Crans  
Coll. : Normand PILLET, technicien, Montana  
Pierre-Olivier ZUBER, arch. ETS, Vercorin
- Projet No 2 - 07.13.24 Auteur : David CLAVIEN, arch. dipl. EPFL, Ormône
- Projet No 3 - 11.37.18 Atelier d'architecture Hans & Linus MEIER SA, Sion  
Coll. : Stéphane MEIER, arch. dipl.
- Projet No 4 - 33.10.65 Auteur : RUDAZ & RUDAZ, Atelier d'architecture, Sion
- Projet No 5 - 73.57.52 Pascal Varone, arch. SIA/FSAI, dipl. EPF, Sion  
Coll. : Serge VILLE, arch. EPF/SIA, Marc KLAUS, arch. EPF  
Frédéric DAYER, arch. ETS
- Projet No 6 - 00.14.75 Jean-Philippe METRAILLER, arch. ETS, Muraz  
Karim VOUILLOZ, arch. ETS, Sion
- Projet No 7 - 58.96.73 Auteurs : Atelier 4 + Raphaël BERCLAZ et  
Jean-Luc TORRENT, Sion
- Projet No 8 - 25.60.32 J.M.ZIMMERMANN, arch. UTS, Nico SNEIDERS,  
arch. FSAI/SIA, Monthey  
Assistant : DAO, Lori METTLER
- Projet No 9 - 29.90.88 Auteur : de KALBERMATTEN Architectes  
Philippe et Sandra de KALBERMATTEN, arch. SIA,  
dipl. EPF, Reg. A, Sion
- Projet No 10 - 48.24.12 Samy et Christian SUTER, arch. ETS/UTS, Conthey
- Projet No 11 - 15.10.97 Hervé ROBYR, arch. ETS, Sion
- Projet No 12 - 11.70.17 Auteurs : Geneviève BONNARD & Denis WOEFFREY,  
arch. FAS/SIA, Monthey  
Coll. : Fred HATT, arch.
- Projet No 13 - 87.47.67 Bureau d'architecture Jean-Henri ZAMBAZ, arch. SIA,  
dipl. EPFL/ETS, Plan Conthey  
Coll. : Jean-Daniel BERSET, arch. dipl. EPFL/ETS
- Projet No 14 - 40.40.10 Atelier d'architecture Freddy RIJEDER & Partenaires  
Sàrl en formation, Sion  
Coll. : Alain BLANC, Saillon
- Projet No 15 - 29.67.70 Auteurs : Stefano CITTOLIN & Patrick POLLI  
Consultant : Jean-Pierre GUILIANI, Martigny
- Projet No 16 - 38.61.09 Bureau d'architecture Jean-Paul BALET, Christian RAVAZ,  
Grimisuat
- Projet No 17 - 23.50.00 Auteur : CAGNA architectes + coll. ass., Pierre CAGNA,  
arch. EPFL/SIA, Sion  
Coll. : Dudan WASSILI
- Projet No 18 - 24.57.83 Atelier d'architecture Jean-Gabriel COUDRAY, arch. UVAI  
Jean-Louis SCHENKEL, arch. UVAI-Reg B, Vétroz
- Projet No 19 - 45.50.52 Atelier CHABBEY & VOILLAT, Architectes, Martigny  
Coll. : A. FERNANDEZ, S. CRETENAND, J. KREKIC
- Projet No 20 - 17.26.50 Gilbert FAVRE, arch. FSAI/SIA, Sion  
Coll. : Christophe BERRA, Sandrine JAUNIN
- Projet No 21 - 17.53.23 Jean-Pierre PERRAUDIN, arch. SIA, dipl. EPF, Sion
- Projet No 22 - 12.52.16 Auteurs : Jean Gérard GIORLA & Mona TRAUTMANN, Sierre  
Coll. : Blandine DESCHENAUX
- Projet No 23 - 89.56.65 Alexandre DUCREY & Olivier VALLAT Architectes, Conthey  
Auteurs : Alexandre DUCREY & Olivier VALLAT  
Coll. : Luca FASCINI  
Stagiaire : Noémie SAKKAL
- Projet No 24 - 14.56.35 Auteurs : Alain DAYER, arch. EPF & Philippe VENETZ,  
arch. ETS, Sion
- Projet No 25 - 48.97.65 Auteurs : Association d'architectes  
Blaise FAVRE & Pierre-Antoine MASSERET, Venthône  
Coll. : Jean-Marc GENOUD
- Projet No 26 - 70.48.53 Atelier d'architecture Grégoire BAECHLER, Sion  
Coll. : Alexandre REY, arch. ETS
- Projet No 27 - 68.97.54 Atelier d'architecture Claudine LORENZ & Florian MUSSO,  
Sion  
Coll. : François SAVIOZ
- Projet No 28 - 38.26.01 Auteurs : Atelier nord-sud, Laurent FESSELET,  
Michael VOCHTING, Pierre-Antoine WANNER,  
arch. EPFL, Vevey et  
Ueli BRAUEN & Doris WALCHLI, arch. EPFL/FAS/SIA,  
Lausanne
- Projet No 29 - 12.57.36 Auteurs : O. GALLETI - C. MATTER, arch. EPFL/FAS/SIA,  
Collombey
- Projet No 30 - 15.63.12 Peter KREKIC, arch. dipl. Reg A/SIA, Martigny
- Projet No 31 - 79.65.06 Bureau d'architecte A31, Sierre  
E. EISENHUT, arch. EPFZ/SIA, Brigue  
M. FORMAZ, arch. EPFL/SIA, Sion  
P. SCHWEIZER, arch. EPFZ/SIA, Sierre
- Projet No 32 - 09.09.09 Auteurs : GMS ARCHITECTES SA  
Jean MULLER, Pierre-Emmanuel SCHMID,  
Claude SCHORDERET  
Laurent SILIPRANDI, Ravoire  
Coll. : Anita FONTAINE, Catherine CHOFFLON
- Projet No 33 - 21.27.29 Bertrand MORARD, Ayent
- Projet No 34 - 46.81.31 Auteur : Emmanuel VENTURA, arch. EPFL/ETS, Martigny
- Projet No 35 - 12.12.65 Stéphane RUDAZ, arch. EAUG/SIA, Sierre  
Coll. : Ivan JORIS, arch., Martigny  
Dessin, Archigraphe
- Projet No 36 - 72.72.72 Auteurs : Fabrice DECROUX, arch. EPFL/SIA  
Nicolas PHAM, arch. EPFL/SIA, Lausanne
- Projet No 37 - 23.04.93 Bureau : Isabelle EVEQUOZ & Michel FOLLONIER, Sierre  
Coll. : Jean-Marc ROULLER
- Projet No 38 - 26.10.06 Auteur : Jean-Paul CHABBEY, arch. EPFL/SIA, Monthey  
Coll. : Claudia BETRISEY, Carole PONT, Benoît AUMANN,  
Ambroise BONVIN
- Projet No 39 - 75.77.03 Auteur : Delphine CLAVIEN, arch. EPFL, Savièse
- Projet No 40 - 12.09.97 Auteurs : Gérard DIESNER Architecte, St Pierre de Clages  
FERRERO - DELACOSTE, Architectes, Genève & Monthey  
Coll. : Christophe AMPETA